



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : générale
19 mai 2023
Original : anglais
Français

94^e réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Izola, Slovénie, 20-21 juin 2023

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés au cours de la période novembre 2022-avril 2023

Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période novembre 2022-avril 2023

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

	Page
LISTE DES ACRONYMES	1
I. Introduction	4
II. Activités principales/résultats par thème lié à un résultat spécifique du Programme de travail (PdT)	4
<i>Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire</i>	4
<i>Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité</i>	7
<i>Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique</i>	11
<i>Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue</i>	12
<i>Programme 5. Gouvernance</i>	14
<i>Programme 6. Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée</i>	17
<i>Programme 7. Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes</i>	21

LISTE DES ACRONYMES

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AESM	Agence européenne pour la sécurité maritime
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMCEZ	Autres mesures de conservation efficace par zone
AMCP	Aires marines et côtières protégées
AMP	Aire marine protégée
APM	Assemblée parlementaire de la Méditerranée
ASP	Aire spécialement protégée
ASPIM	Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne
BAC	Concentrations ambiantes d'évaluation
BC	Concentrations ambiantes
BEE	Bon état écologique
CAR	Centre d'activités régional
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
CAR/CPD	Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables
CAR/INFO	Centre d'activités régional pour l'information et la communication
CAR/PAP	Centre d'activités régional pour le Programme d'actions prioritaires
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CE	Commission européenne
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
Convention BWM	Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires
COP	Conférence des Parties
COPERNICUS	Programme européen d'observation de la Terre
COR ESA	Groupe de correspondance sur l'analyse économique et sociale
CORMON	Groupe de correspondance sur la surveillance
CPD	Communication et production durables
EAC	Critères d'évaluation environnementale
ECA	Zone de contrôle des émissions
EcAp	Approche écosystémique
EcAp MED I	Mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée par les Parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles
EcAp Med II	Mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée, en cohérence avec la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'UE
EIE	Évaluation de l'impact sur l'environnement
EIONET	Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement
EMODnet	Réseau européen d'observation et de données relatives au milieu marin
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEDERCHIMICA	Federazione Nazionale dell'Industria Chimica
FEM	Fonds pour l'environnement mondial

FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
GIZ	Agence allemande de développement
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GWP-Med	Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée
HBCD	Hexabromocyclododécane
IC	Indicateur commun
IMAP	Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes
InfoMAP	Plateforme méditerranéenne des connaissances du PNUE/PAM
Interreg MED	Programme de coopération territoriale européenne pour la région méditerranéenne
JRC	Centre commun de recherche
MAMIAS	Base de données des espèces exotiques envahissantes marines de Méditerranée
MAPAMED	Base de données sur les aires marines protégées en Méditerranée
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MAVA	MAVA Fondation pour la nature
MBPC	Communauté pour la protection de la biodiversité méditerranéenne
MED POL	Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution en Méditerranée
MedECC	Réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental
Medkeyhabitats	Cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)
MedProgramme	Programme pour la mer Méditerranée : renforcer la sécurité environnementale
MENELAS	Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone
MEPIELAN	Centre du Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et la négociation
MSSD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
ODD	Objectifs de développement durable
OE	Objectif écologique
OFOG	Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCAR-MED	Opération de surveillance coordonnée aérienne des rejets illicites des navires en Méditerranée
PAC	Programme d'aménagement côtier
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAMEx	Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire d'ici 2030
PASBIO	Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne
PCB	Biphényles polychlorés
PCCC	Paraffine chlorée à chaîne courte
PdT	Programme de travail
PEM	Planification de l'espace marin
PFAS	Substances per- et polyfluoroalkylées
PHI	Programme hydrologique intergouvernemental

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
QSR	Rapport sur la qualité
RAMOGE	Accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
SOx	Oxyde de soufre
SWITCH-Med	Vers des modes de consommation et de production plus durables en Méditerranée
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPM	Union pour la Méditerranée

I. Introduction

1. Le présent rapport couvre les activités menées entre novembre 2022 et avril 2023, ainsi que les résultats obtenus au cours de cette période. Les rapports du Secrétariat sur les questions spécifiques et sur des questions d'ordre financier et administratif sont préparés dans des documents distincts, à savoir les documents UNEP/MED BUR.94/6 et UNEP/MED BUR.94/5 respectivement. Le rapport complémentaire intitulé « Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la COP 22 » est présenté dans le document UNEP/MED BUR.94/4.

II. Activités principales/résultats par thème lié à un résultat spécifique du Programme de travail (PdT)

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire

Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives

2. Le MED POL apporte également son soutien à la mise en œuvre du Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée à travers le projet MED II sur les déchets marins financé par l'Union européenne (UE) et l'Accord de coopération entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique. À cet égard, il a obtenu un soutien technique pour la mise en œuvre du projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE donnant suite au projet MED sur les déchets marins, également financé par l'UE. Le MED POL a conclu et signé des accords de financement à petite échelle avec neuf pays. En outre, le programme « Adopter une plage » est mis en œuvre sur 14 sites dans quatre pays. Trois pays pratiquent la pêche aux déchets en collaboration avec plus de 25 navires de pêche, ce qui permet de lutter contre les sources marines de déchets présents dans le milieu marin dans six nouveaux ports et marinas. Par ailleurs, dans le cadre de l'Accord de coopération avec le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, deux accords de financement à petite échelle ont été conclus avec la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, et un autre est en cours de finalisation avec l'Albanie. Des actions pilotes menées dans le cadre du programme « Adopter une plage » et de la pratique de la pêche aux déchets sont soutenues et menées avec succès dans deux pays (Bosnie-Herzégovine et Monténégro), à hauteur de deux plages par pays et jusqu'à cinq pêcheurs par pays.

3. Le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) (MedWaves) a mené des activités de sensibilisation pour les actions soutenues par l'association BeMed dans les îles, lesquelles sont présentées dans le rapport « Un espoir pour l'avenir : solutions réussies pour la pollution plastique dans les îles méditerranéennes par la communauté BeMed-Islands ». Ces travaux contribuent à la mise en œuvre de plusieurs dispositions du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée au niveau local. Le CAR/CPD (MedWaves) a également continué de fournir une assistance technique en vue de prévenir et de réduire l'utilisation d'articles en plastique à usage unique dans les pays du sud de la Méditerranée grâce aux projets MED sur les déchets marins et Water and Environment Support, tous deux financés par l'UE. Plus particulièrement, une feuille de route a été élaborée afin de faire appliquer la responsabilité élargie du producteur pour les bouteilles en téréphtalate de polyéthylène au Maroc, tandis qu'une autre feuille de route concernant les articles en plastique à usage unique au Liban a commencé à être mise en œuvre grâce à la promotion d'un accord volontaire entre le Ministère de l'environnement et le secteur privé.

4. Dans les pays de l'Adriatique (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro), le CAR/CPD (MedWaves) a conclu trois accords de partenariat avec trois municipalités pour mettre en œuvre des marchés publics à visée écologique en rapport avec les plastiques à usage unique, ainsi que pour inciter les hôtels et les restaurants à réduire leur consommation de SUP. Afin de coordonner les activités dans la région, un accord de partenariat a également été établi avec l'Agence allemande de développement (GIZ).

5. Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) et le MED POL collaborent à la mise en œuvre du projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE, notamment en ce qui concerne les projets pilotes liés à l'amélioration de la gestion des déchets marins provenant de sources en mer dans les ports et les marinas d'Algérie, du Maroc et de Tunisie.

Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée, (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour assurer la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée

6. Les travaux se poursuivent pour mettre en œuvre le projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE, notamment en ce qui concerne les projets pilotes liés à l'élaboration des plans régionaux sur l'agriculture, l'aquaculture et la gestion des eaux pluviales urbaines, après la tenue de la première réunion des Groupes de travail chargés de leur élaboration en octobre 2022. Au terme de leur examen des premiers projets de plans régionaux, les Parties contractantes ont décidé de soumettre des observations supplémentaires au Secrétariat. Celles-ci ont été communiquées le 31 mars 2023. Le Secrétariat a pris en compte ces observations dans les projets finaux qui seront présentés lors de la deuxième réunion des Groupes de travail, les 22 et 23 mai 2023, immédiatement après la réunion des Points focaux du MED POL. Les membres des Groupes de travail examineront les nouvelles observations et soumettront les projets finaux des plans régionaux à l'examen des Points focaux du MED POL pour soumission aux Points focaux du PAM qui devront les approuver. En parallèle, le MED POL a réalisé une étude permettant aux Parties d'évaluer les coûts de mise en œuvre des principales mesures régionales et nationales proposées dans les trois plans régionaux et leurs bénéfices socio-économiques. Cette étude fera l'objet de discussions lors de la deuxième réunion des Groupes de travail.

7. En vue d'élaborer des lignes directrices techniques visant à soutenir la mise en œuvre des plans régionaux relatifs aux traitements des eaux urbaines résiduaires et à la gestion des boues d'épuration, le MED POL a organisé une réunion régionale d'experts, aimablement accueillie par le Gouvernement de Türkiye, à Ankara les 22 et 23 novembre 2022. À cette occasion, les participants ont examiné et approuvé l'application par les Parties contractantes de trois lignes directrices sur a) les technologies de traitement disponibles pour les eaux urbaines résiduaires et les boues d'épuration et les systèmes d'aide à la décision pour leur sélection ; b) les normes de prétraitement des effluents industriels pour les industries se déversant dans les systèmes de collecte des eaux usées urbaines ; et c) les normes régionales sur les technologies de dessalement et les normes environnementales disponibles pour le rejet de saumure dans le milieu marin. Cette réunion était coorganisée par le MedProgramme, qui est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

8. Le MED POL a mis à jour les Lignes directrices pour l'immersion des matières géologiques inertes non polluées qui ont été adoptées par les Parties contractantes lors de la COP 14 (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005) conformément aux dispositions des articles 4.2 et 6.2 du Protocole « immersions ». Les mises à jour proposées au regard des récents événements mondiaux et régionaux qui figurent dans la Convention de Londres et son Protocole ont été approuvées sous réserve de quelques modifications mineures lors de la réunion visant à examiner les Lignes directrices actualisées pour l'immersion des matières géologiques inertes non polluées et à partager les meilleures pratiques pour soutenir la mise en œuvre du Protocole « immersions », tenue en ligne les 13 et 14 février 2023. Au cours de cette réunion, il a été recommandé de partager les mises à jour avec les Points focaux du MED POL afin qu'ils les approuvent et les soumettent aux Points focaux du PAM et à la COP 23 en vue de leur adoption.

9. Le MED POL exécute la phase 1 du Sous-Projet 1.1 dans le cadre du MedProgramme, financé par le FEM. La phase 1 consiste à mettre en œuvre l'élimination écologiquement rationnelle de 2 000 tonnes de biphényles polychlorés (PCB) dans les Parties contractantes éligibles. Dans ce contexte, un appel d'offres international a été lancé et a abouti à l'attribution de contrats pour la collecte, le transport et l'élimination finale d'équipements contenant des PCB, à hauteur de 451 tonnes en Algérie et de 271 tonnes au Liban. La mise en œuvre des contrats doit débiter au cours du deuxième trimestre de l'année 2023. À cette fin, un accord juridique (accord de financement à petite échelle) et un accord de soutien national (accord de coopération stratégique) ont été conclus, respectivement avec l'Algérie et le Liban, afin de faciliter la mise en œuvre de ces contrats. De plus, dans le cadre de la phase 2 du Sous-Projet 1.1, le MED POL prépare le terrain pour entreprendre un inventaire des PCB en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, au Maroc et en Tunisie. Cet inventaire servira à établir des priorités pour les prochaines demandes d'approvisionnement en vue de l'élimination des PCB. Au Liban, au Maroc et en Tunisie, un inventaire et un échantillonnage des nouveaux polluants organiques persistants (POP) (substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), hexabromocyclododécane (HBCD), paraffine chlorée à chaîne courte (PCCC)) sont en préparation. Des feuilles de route pour la mise en conformité de la législation nationale avec les engagements actuels de la Convention de Stockholm sont en cours de rédaction. En ce qui concerne les activités liées au mercure, il est prévu d'élaborer des plans de gestion écologiquement rationnelle pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, ainsi que de procéder à l'inventaire et à l'échantillonnage des thermomètres susceptibles contenir du mercure au Liban et en Tunisie.

10. Un inventaire consacré à l'importation et à l'utilisation de nouveaux POP (notamment les PFAS dans les mousses anti-incendie, le HBCD dans les mousses de polystyrène et les PCCC dans les matériaux en PVC) a été réalisé avec les parties prenantes des secteurs privé et public engagées dans les trois pays du projet, à savoir le Liban, le Maroc et la Tunisie. Au Liban, les protocoles d'échantillonnage, le calendrier et la collecte d'échantillons ont été mis en place depuis avril 2023. En outre, une étude de marché sur les alternatives sûres disponibles pour remplacer les substances dangereuses actuelles est en cours, de même que l'élaboration de feuilles de route visant à mettre à jour la législation nationale au regard des engagements pris dans le cadre de la Convention de Stockholm. Ces deux initiatives seront présentées lors des événements de formation qui auront lieu dans chaque pays au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année 2023.

11. Une note technique relative à la création d'un module de Master sur les plastiques et leurs additifs dans une économie circulaire a été élaborée pour permettre aux professeurs de dispenser cette formation dans les universités d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (Master sur la gestion des changements environnementaux en Méditerranée). Début 2022, le CAR/CPD (MedWaves) a également organisé deux webinaires sur le thème « Comprendre l'économie circulaire pour les produits chimiques dans les plastiques ». Ce projet est financé par un accord avec le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (projet INPLASTICS).

12. Le REMPEC a organisé la 5^e réunion du Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) (Floriana, Malte, 22-23 février 2023), au cours de laquelle a été examiné, entre autres, le projet de rapport commun de détection/enquête sur la pollution marine par les hydrocarbures dans le cadre de la Convention de Barcelone et du MENELAS, préparé par le REMPEC qui l'a soumis à la 15^e réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023) pour approbation. En outre, le REMPEC s'est également concerté avec le Secrétariat de l'Accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée (RAMOGE) afin d'étudier la participation éventuelle des Parties contractantes à la Convention de Barcelone à une opération de surveillance coordonnée aérienne des rejets illicites des navires en Méditerranée (OSCAR-MED).

13. Le REMPEC a organisé deux ateliers nationaux visant à évaluer les capacités de gestion et les systèmes nationaux de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et à mettre en œuvre un plan d'amélioration en Égypte (22-23 novembre 2022) et en Israël (18-19 avril 2023), qui viennent compléter la série de 11 ateliers nationaux organisés en Méditerranée.

14. Le REMPEC a également organisé la réunion de lancement des activités de synergie entre les plans d'urgence sous-régionaux ainsi que la réunion ad hoc sur la préparation de l'exercice de simulation prévu en 2024 dans le cadre du plan

d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures entre Chypre, la Grèce et Israël, en marge de la 5^e Conférence adriatique sur la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ADRIASPILLCON 2023) (Opatija, Croatie, 16-18 mai 2023).

15. Conformément à la procédure d'élaboration du Plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures de l'Adriatique, le REMPEC a organisé une première réunion rassemblant les autorités nationales d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, d'Italie, du Monténégro et de Slovénie chargées d'établir le Plan d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures (Durrës, Albanie, 8-9 novembre 2022), suivie d'une deuxième (Opatija, Croatie, 17-18 mai 2023). Le REMPEC a entamé les préparatifs de la troisième et dernière réunion visant à approuver le projet de Plan d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures, l'Accord multilatéral relatif au Plan et le programme de mise en œuvre du Plan, qui se tiendra en Italie en novembre 2023. Le REMPEC a aussi établi des contacts avec le projet NAMIR cofinancé par l'UE afin de coordonner les efforts et d'établir des synergies dans la région Adriatique.

16. Avec le soutien du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), le REMPEC a publié la version finale du document d'orientation intitulé « Condensats — Guide d'intervention chimique », qu'il a soumis lors de la 15^e réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023) pour approbation.

17. Le REMPEC a apporté son soutien à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie pour qu'ils participent à l'exercice RAMOGEPOL 2023 (Toulon, France, 9-11 mai 2023), organisé dans le cadre de l'Accord RAMOGE.

18. Le CAR/Plan Bleu achève actuellement les activités relatives à l'établissement d'un état des lieux du dessalement menées sous l'égide de l'observatoire WESR Med ; à cet effet, il a obtenu la base de données DesalData mise à jour par Global Water Intelligence. Il poursuit également sa collaboration avec l'Agence française de développement autour d'un outil d'aide à la décision pour des investissements durables dans le domaine du dessalement.

Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'éco-innovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution

19. Le CAR/CPD (MedWaves) a poursuivi la mise en œuvre du programme Switchers Support dans le but de promouvoir et d'accompagner le développement durable des entreprises dans les pays méditerranéens. Des partenariats nationaux ont été établis dans huit pays du sud de la Méditerranée dans le cadre du programme Switchers Support ; ils rassemblent plus d'une centaine d'organisations d'appui aux entreprises privées et publiques qui favorisent la création d'entreprises durables. De plus, ces organisations ont renforcé leurs échanges régionaux ainsi que leurs activités en réseau. Quant à la boîte à outils Switchers, elle continue de mettre à la disposition des entrepreneurs, des entreprises, des experts et des organisations d'appui aux entreprises des outils et des méthodologies leur permettant de créer des entreprises durables. Elle bénéficie à plus de 6 400 entrepreneurs verts, 350 experts et près de 200 organisations d'appui aux entreprises enregistrés en tant qu'utilisateurs. En collaboration avec les organisations d'appui aux entreprises locales, le CAR/CPD (MedWaves) a réussi à former 1 300 entrepreneurs verts à la création d'entreprises durables (dont 52 % sont des femmes) et a accompagné 117 start-ups vertes (dont 56 % sont dirigées par des femmes) dans dix pays.

20. L'offre du programme Switchers Support s'est enrichie de deux nouveaux services visant à favoriser les transactions commerciales tout au long de chaînes de valeur spécifiques. Grâce à une plateforme et une méthodologie d'innovation ouverte, les organisations d'appui aux entreprises et les acteurs de l'innovation ont pu surmonter les difficultés propres à la création d'entreprises dans le secteur du textile et de la mode. Plus de trente difficultés ont ainsi été résolues et sept d'entre eux ont abouti à des solutions proposées par des entrepreneurs et des start-ups. Ces dernières ont bénéficié d'un soutien technique et d'un financement s'élevant à 20 000 euros au titre de l'innovation. La prochaine phase permettra de relever des défis en matière d'innovation dans les secteurs du tourisme durable et de la transformation alimentaire.

21. La création de la plateforme Switchers Products, un outil Web présentant des produits et services à visée écologique, couplée à une stratégie de marketing direct et numérique, a permis de renforcer l'accès aux services du marché. Les membres de la communauté Switchers pourront ainsi télécharger leurs produits et services et établir des contacts avec des détaillants et des acheteurs professionnels.

22. Au cours de la période couverte par le présent rapport, des activités intensives de diffusion et de sensibilisation à l'accès au financement durable ont été menées. En Jordanie, au Maroc, en Palestine et en Tunisie, des groupes de travail nationaux ont ainsi été mis en place pour fournir des informations et des connaissances sur les possibilités offertes par la transition verte en Méditerranée. Ces groupes de travail ont rendu compte de leur expérience par la publication de quatre rapports nationaux sur la finance durable. Au niveau régional, une note d'orientation visant à soutenir la création d'un observatoire de la finance durable a été publiée et des lignes directrices sur l'accès au financement durable ont été élaborées et devraient être publiées d'ici juillet 2023.

23. Un fonds public-privé sera bientôt lancé en coopération avec SEFEA Impact, un gestionnaire de fonds italien ; il augmentera les opérations de financement et les investissements du SwitchersFund, créé dans le cadre du programme Switchers Support. La gouvernance et le plan d'activité du fonds ont été mis au point, tandis que des institutions financières externes ont été engagées en vue de soutenir le premier cycle d'investissement du fonds.

Résultat 1.4. L'approche « Une seule santé », qui associe la santé humaine et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, élaborée et mise en œuvre en tenant compte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19

24. Le Plan Bleu travaille avec l'Université de Nice, l'Institut de recherche et de développement, et la Tour du Valat pour

convenir de trois partenariats visant à mettre en place l'approche « Une seule santé ».

25. Le Secrétariat a poursuivi la promotion des travaux relatifs à la désignation de la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SOx Med) dans divers forums, notamment lors de l'événement parallèle du REMPEC intitulé « Efforts déployés pour réduire la pollution de l'air causée par les navires en Méditerranée » tenu en marge de la COP 27 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Charm el-Cheikh, Égypte, 15 novembre 2022), lors de la 1^{ère} réunion du Comité de pilotage du projet SAFEMED V (Lisbonne, Portugal, 23 novembre 2022), lors de l'événement parallèle PNUE/PAM-REMPEC intitulé « Zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules : l'expérience méditerranéenne (ECA SOx Med) » et de la réunion informelle sur la désignation éventuelle de l'Atlantique Nord-Est comme zone de contrôle des émissions tenue en marge de la 79^e session du Comité de la protection du milieu marin (MEPC 79) de l'Organisation maritime internationale (OMI) (Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022), ainsi que lors de l'atelier sur le respect des obligations relatives à l'établissement d'une ECA SOx Med, organisé conjointement par les autorités danoises et des ONG locales (Copenhague, Danemark, 22 mai 2023).

26. Faisant suite à la soumission de la proposition conjointe et coordonnée relative à la désignation de l'ECA SOx Med figurant à l'annexe de la décision IG.25/14, le 4 février 2022, par la France, au nom des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et des États membres de l'Union européenne, à la 78^e session du Comité de la protection du milieu marin de l'OMI (MEPC 78) (Londres, Royaume-Uni, 6-10 juin 2022), et à son approbation conjointe à celle des projets d'amendements connexes à l'annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), la Coordinatrice du PNUE/PAM a envoyé des lettres à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en ce qui concerne la mise en œuvre de la décision IG.25/14, les encourageant en particulier à participer activement, conformément à une approche commune convenue à l'avance, aux délibérations sur les projets d'amendements à l'Annexe VI de MARPOL concernant l'ECA SOx Med lors de MEPC 79, conformément à la feuille de route établie.

27. Le Président du Bureau et les représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ainsi que la Coordinatrice du PNUE/PAM et un représentant du REMPEC ont assisté à la réunion MEPC 79, qui a adopté les amendements à l'Annexe VI de MARPOL concernant l'ECA SOx Med, avec une date d'entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} mai 2025. En marge de la MEPC 79, le Président du Bureau et la Coordinatrice du PNUE/PAM ont tenu une réunion bilatérale avec le Secrétaire général de l'OMI, M. Kitack Lim, afin de discuter des questions d'intérêt commun.

28. Le REMPEC a donné suite aux projets de rapports nationaux sur l'évaluation des besoins qu'il avait soumis aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui n'avaient pas encore ratifié l'Annexe VI de MARPOL, ainsi qu'à ses consultations ultérieures avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, Israël, le Liban et la Libye, en vue de finaliser ces rapports, notamment les plans de travail et calendriers respectifs relatifs à la ratification et à la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de MARPOL ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ECA SOx Med.

29. Le REMPEC a présenté le projet de stratégie régionale de collecte de fonds pour soutenir la ratification et la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de MARPOL par les États côtiers méditerranéens, ainsi que la mise en œuvre de l'ECA SOx Med et les mesures de conformité associées, lors de la première Réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (Floriana, Malte, 29 novembre-1^{er} décembre 2022), au cours de laquelle un groupe de travail intersessionnel conjoint pour l'objectif stratégique commun (OSC) n° 2 (changements climatiques) et l'OSC n° 3 (émissions atmosphériques des navires) a été établi. Le REMPEC a également poursuivi son dialogue avec les parties prenantes concernées en vue de fournir un soutien technique, par le biais d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités, notamment un soutien financier et des activités de mobilisation de ressources, afin de répondre aux besoins des Parties contractantes.

30. Concernant d'autres aspects de la mise en œuvre de la décision IG.25/14, le REMPEC a invité toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à désigner leurs représentants au sein du Comité technique d'experts pour les zones de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (NOx) chargés d'élaborer et de valider le cahier des charges d'une étude technique et de faisabilité spécifique visant à évaluer les études existantes pertinentes et à recueillir des connaissances supplémentaires concernant la désignation éventuelle d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote en Méditerranée (ECA NOx Med).

Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité

Résultat 2.1. La restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération permet d'améliorer leur résilience

31. Le CAR/Plan Bleu figure parmi les principaux partenaires de la Communauté pour la protection de la biodiversité méditerranéenne (MBPC) du programme Interreg, chargé des activités de capitalisation. Le 18 novembre 2022, dans le cadre de la coopération avec le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, la MBPC a organisé un atelier technique intitulé « La Communauté pour la protection de la biodiversité méditerranéenne en action : soutenir la conservation des cétacés dans le Sanctuaire Pelagos ». Cet événement a permis de mettre en avant des résultats et des outils intéressants issus des différents projets de la MBPC, susceptibles de présenter un intérêt pour l'Accord Pelagos et de permettre aux autorités compétentes d'atteindre leurs objectifs de gestion dans les années à venir. Comme prévu, l'événement final de la MBPC, « La Méditerranée montre la voie : un cadre coopératif pour renforcer les actions de conservation de la nature par la désignation de zones », s'est tenu à Bruxelles du 2 au 4 novembre 2022. Celui-ci avait pour objectif de partager les résultats de plusieurs années de travail, y compris les outils, les expériences, les enseignements tirés et les meilleures pratiques de la MBPC afin de contribuer aux objectifs de conservation de la biodiversité régionale et des programmes d'action pour le climat.

32. Le Plan Bleu travaille en partenariat avec le consortium qui s'est vu attribuer un projet de suivi EuroMed intitulé Dialogue4Nature. Ce projet permettra de poursuivre la mise en œuvre d'activités visant à promouvoir la restauration des

écosystèmes et les solutions fondées sur la nature (voir la fiche du projet).

33. La réunion de lancement du projet WaterLANDS de restauration des zones humides du programme Horizon 2020 de l'UE est en train d'être organisée. Le 26 octobre 2022, le projet WaterLANDS de Horizon 2020 et le projet Care-Peat d'Interreg NWE ont organisé un événement conjoint à Bruxelles afin d'examiner les recommandations formulées dans le cadre d'un document d'orientation politique avec les parties prenantes et de plaider en faveur d'objectifs plus ambitieux concernant les tourbières dans la nouvelle proposition de loi de l'UE sur la restauration de la nature. Composé d'un séminaire technique sur les tourbières suivi d'un débat politique de haut niveau organisé par l'eurodéputée Jutta Paulus, cet événement, intitulé « For Peat's Sake: Strengthening Peatlands Targets in the EU Nature Restoration Law », a permis de mettre en lumière le rôle crucial des tourbières pour la biodiversité, le stockage du carbone, le cycle de l'eau et la résilience climatique à travers l'Europe. De plus, le Plan Bleu, en partenariat avec ERINN Innovation et la Tour du Valat, a participé à la production d'une vidéo sur les zones humides en Méditerranée et leur importance dans le cadre du nouveau projet de loi européen sur la restauration de la nature. Le 8 novembre 2022, le CAR/Plan Bleu a de nouveau présenté le projet WaterLANDS pour faire connaître ses activités lors d'un événement parallèle à la COP 14 de la Convention de Ramsar sur les zones humides à Genève, Suisse. Du 26 au 29 avril 2023, le CAR/Plan Bleu a participé à l'assemblée générale annuelle du projet WaterLANDS à Sofia, Bulgarie, pour présenter les résultats d'un rapport sur les systèmes de gouvernance pour une restauration écologique réussie des zones humides. Fin mai 2023, le CAR/Plan Bleu a également lancé une publication intitulée « Characterising supportive governance and policy » (Caractériser la gouvernance et les politiques de soutien).

34. La division Écosystèmes du PNUE a financé une étude préliminaire visant à définir le cahier des charges d'un projet régional sur la restauration et la gestion durable des forêts en Méditerranée. Le CAR/Plan Bleu a préparé la note conceptuelle, qui a été soumise aux responsables du PNUE, avant de définir une stratégie de soumission aux bailleurs de fonds potentiels.

Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet, cohérent, efficace et durable d'AMP et d'AMCZ bien gérées mis en place et élargi

35. La feuille de route post-2020 pour les aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, issue du processus collaboratif du Forum des AMP et dont le but consiste à soutenir la mise en œuvre des objectifs fixés aux niveaux mondial et régional tels que la Stratégie régionale sur les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficace par zone (AMCEZ) en Méditerranée, a été finalisée en anglais, et traduite en arabe et en français. Les trois versions seront bientôt publiées, sous l'égide du Forum des AMP.

36. En juin 2023, le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) lancera une étude visant à évaluer les objectifs des différentes mesures de conservation par zone et les complémentarités entre ces mesures, et à formuler des recommandations pour de nouvelles désignations afin d'améliorer leur connectivité et leur efficacité. Cette étude devrait être présentée lors d'un atelier sur les AMCEZ prévu pour le second semestre de l'année 2023.

37. Dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes (IMAP) sur les déchets marins dans les aires marines protégées (AMP) financé par l'UE, le CAR/ASP met en œuvre un programme régional de renforcement des capacités pour améliorer la gestion des AMP en Méditerranée et assurer leur durabilité, en se concentrant sur deux sujets principaux (à savoir, l'efficacité de la gestion des AMP et la valeur socio-économique des AMP). La deuxième partie de ce programme régional de renforcement des capacités consiste en une formation intitulée « Durabilité socio-économique des aires marines protégées en Méditerranée », tenue à Gokova, Dalaman, Türkiye, comme suit : i) 13 novembre 2022 : formation à l'intention des mentors (participants ayant un profil senior et dotés d'une excellente connaissance de la situation des AMP dans leur pays) ; et ii) du 14 au 18 novembre 2022 : formation pour tous les participants proposés, y compris les mentors, pendant cinq jours, incluant une excursion d'une journée sur le terrain. Au total, 22 participants de 7 pays (Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Tunisie et Türkiye) ont suivi cette formation, conçue et dispensée par quatre formatrices.

38. Après l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de son cadre de suivi, le Groupe d'experts ad hoc pour les AMP en Méditerranée a aidé le CAR/ASP à élaborer un projet de cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée, à soumettre à la 16^e réunion des Points focaux ASP/DB. Le projet de cadre a été discuté par un groupe de travail dédié formé par des membres volontaires du Groupe d'experts ad hoc pour les AMP en Méditerranée, qui s'est réuni en ligne le 31 mars et le 5 avril 2023.

39. Dans le cadre du projet IMAP-AMP financé par l'UE, le CAR/ASP a collaboré avec l'Agence égyptienne des affaires environnementales à l'élaboration d'une stratégie nationale relative aux AMP et aux AMCEZ sur la côte méditerranéenne égyptienne. Le projet de stratégie nationale tient compte à la fois des objectifs de conservation et de la nécessité d'intégrer les AMP dans leur environnement économique et social, sur la base d'un processus de consultation impliquant les parties prenantes concernées aux niveaux national et local. Il sera discuté lors d'un atelier de consultation avec les parties prenantes concernées au début du mois de juin 2023.

40. Dans le cadre du même projet IMAP-AMP financé par l'UE, le CAR/ASP a continué de soutenir les autorités nationales compétentes d'Algérie, du Liban, de Libye, du Maroc et de Tunisie dans l'élaboration et/ou la mise à jour et la mise en œuvre des plans de gestion de la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), de la réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban), de l'AMP de Shash (Libye), de la future AMP de Jbel Moussa (Maroc) et de la future AMP des îles Kerkennah (Tunisie). Ce soutien comprenait plusieurs types d'activités visant à susciter la mobilisation des parties prenantes locales, à améliorer l'efficacité de la gestion, la surveillance et le suivi, à assurer un financement durable, à favoriser la communication et la sensibilisation, à renforcer les capacités, à assurer la mise en réseau et à échanger des expériences et de bonnes pratiques.

41. En Libye, dans le cadre du Sous-Projet 3.1 du FEM, le projet de loi sur les zones protégées élaboré en collaboration par le

CAR/ASP et le Ministère de l'environnement a été approuvé par les parties prenantes nationales et adapté par le département législatif du Ministère de l'environnement au format approprié en décembre 2022. En mars 2023, le projet de loi a été soumis aux procédures officielles du Gouvernement libyen avant d'être présenté au Parlement pour adoption en 2023. Toujours dans le cadre du Sous-Projet 3.1, le CAR/ASP et le Ministère de l'environnement libyen ont révisé les mandats en vue de lancer en mai/juin 2023 un appel à consultants pour mettre à jour la stratégie nationale sur les AMCP, conformément aux programmes et objectifs mondiaux et méditerranéens, notamment l'identification des AMCEZ et la communication des données connexes.

42. Après une décision de la COP 21, le CAR/ASP a transformé le format actualisé pour l'examen périodique des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) en un système d'évaluation des ASPIM bilingue, disponible en ligne. Le système d'évaluation des ASPIM a été testé lors de l'examen ordinaire des ASPIM 2022-2023, à la suite duquel les équipes d'évaluation ont fait part de leurs observations au CAR/ASP.

43. Les Points focaux ASP/DB ou PAM d'Albanie, d'Algérie, de France et d'Italie ont été contactés au début de l'année 2023 afin de lancer les examens ordinaires des cinq ASPIM ci-après : le Parc national marin de Karaburun Sazan (Albanie), la Réserve marine du banc des Kabyles (Algérie), les îles Habibas (Algérie), le Parc national des calanques (France), et l'Aire marine protégée de Portofino (Italie). Des commissions techniques consultatives mixtes, nationales et indépendantes, ont été mises en place par les autorités nationales et le CAR/ASP, tandis que des processus d'évaluation ont été menés pour les ASPIM concernées en mars et en avril 2023, à l'exception de l'ASPIM albanaise, pour laquelle les demandes du CAR/ASP de nommer l'équipe en charge (notamment un point focal national pour l'ASP/DB) sont restés sans réponse. Par conséquent, seuls les résultats des examens ordinaires des ASPIM situées en Algérie, en France et en Italie seront présentés à la 16^e réunion des Points focaux ASP/DB.

44. Le CAR/ASP a accordé quatre subventions pour faire participer les organisations de la société civile locales à la gestion et au développement durable des ASPIM et de leurs environs, grâce à la mise en œuvre d'activités sur le terrain dans l'ASPIM de la côte de Tyr (Liban) et dans l'ASPIM des îles Kneiss (Tunisie). Deux autres organisations de la société civile travaillant au Liban ont également été sélectionnées et ont reçu des subventions en vue d'améliorer la gestion de l'AMP de Tyr. Le CAR/ASP coordonne également des activités visant à étendre les bonnes pratiques et à permettre la mise en réseau des gestionnaires d'ASPIM, notamment à travers un programme de jumelage dédié.

45. Des jumelages entre l'ASPIM de la côte de Tyr (Liban) et l'ASPIM des îles Medes (Espagne) et entre l'ASPIM des îles Kneiss (Tunisie) et l'ASPIM du Parc marin de la côte bleue (France) sont en cours ; quatre visites aux ASPIM concernées ont été organisées afin d'échanger les meilleures pratiques entre gestionnaires et acteurs locaux.

46. Une consultation en vue de la désignation d'un organisme spécialisé pour la maintenance et l'amélioration de la plateforme collaborative des ASPIM a été lancée en mai 2023.

Résultat 2.3. Un état de conservation favorable des espèces menacées et en voie d'extinction et de leurs principaux habitats en Méditerranée a été atteint

47. En mai/juin 2023, le CAR/ASP signera une nouvelle convention de financement (fonds externes) axée sur la mise en œuvre du projet du FEM, « Gestion des pêches et des écosystèmes pour l'économie bleue de la Méditerranée (FishEBM MED) », prévu pour les exercices 2022-2023 et 2024-2025. Celui-ci a pour objectif principal d'inverser la tendance à la surexploitation de certaines ressources marines vivantes commerciales en Méditerranée en renforçant la capacité des pays méditerranéens à gérer les pêches. Il sera mis en œuvre par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), le PNUE/PAM et le CAR/ASP, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PNUE en tant qu'organismes d'exécution du FEM. Il a été officiellement lancé en février 2023 par un atelier de lancement et la première réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue sous forme hybride, à la fois au siège de la FAO et en ligne.

48. Un groupe multidisciplinaire d'experts a été établi après que les Parties contractantes ont désigné des experts nationaux spécialisés dans le phytoplancton, le zooplancton et l'océanographie (hydrologie, chlorophylle-a, etc.). Le groupe s'est réuni le 5 avril 2023 afin de définir les paramètres nécessaires à l'utilisation du phytoplancton et du zooplancton pour les indicateurs de biodiversité pertinents de l'IMAP et d'élaborer la liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée pour qu'elle puisse être utilisée, le cas échéant, comme base pour identifier les habitats pélagiques de référence à surveiller et à évaluer au niveau national dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes. Le projet de rapport de la réunion en ligne contenant les conclusions et les recommandations formulées sera présenté en tant que document de travail à la 16^e réunion des Points focaux ASP/DB en vue d'être soumis à la réunion des Points focaux du PAM et à la COP 23 pour examen.

49. L'appel à consultation pour les études documentaires des principales grottes marines à étudier au Maroc et en Tunisie a été lancé depuis mai 2022, et les études devraient être prêtes en septembre 2023. Une formation sera organisée durant l'été 2023 (fin juin) en collaboration avec l'ONG ATUTAX. Celle-ci sera organisée à la suite d'un atelier consacré aux possibilités d'amélioration des méthodes de surveillance communes pour les grottes, notamment les technologies modernes. Par ailleurs, un contrat a été signé avec l'Institut de biologie marine du Monténégro afin de contribuer à la mise en œuvre de l'IMAP à travers l'exécution du programme national de surveillance dans les AMP, notamment le site concerné par le projet de cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (Medkeyhabitats I) (les AMP de Platamuni et de Ratac). Le rapport final, qui englobera toutes les données collectées géoréférencées, est attendu pour la fin de l'année 2023.

50. En ce qui concerne la Tunisie, et après une discussion avec le Point focal du pays, deux contrats seront signés avec deux ONG : a) l'un avec Méditerranée Action Nature dans le but d'établir un point de surveillance des herbiers de posidonies dans l'AMCP de La Galite et pour réexaminer le point de surveillance dans le site de Cap Negro-Cap Serrat (Medkeyhabitats I) ; et

b) avec Notre Grand Bleu afin de réexaminer les points de surveillance des herbiers de posidonies. Les activités seront mises en œuvre en juin 2023.

51. Le CAR/ASP aide les Parties contractantes à mettre en œuvre leurs programmes nationaux de surveillance conformément à l'IMAP, à améliorer les connaissances sur les habitats marins clés et à renforcer la surveillance au niveau national. Dans le cadre du projet IMAP-AMP de l'UE, des protocoles d'accord ont été signés en vue de contribuer à la mise en œuvre de l'IMAP à travers l'exécution du programme national de surveillance dans les AMP, y compris le site concerné par le projet Medkeyhabitats I et dans les zones de haute pression, notamment la fourniture de données connexes de qualité, ainsi que les rapports nationaux respectifs à l'aide du Système d'information de l'IMAP.

52. Le CAR/ASP a contribué au Programme d'aménagement côtier (PAC) de Bosnie-Herzégovine en mettant en œuvre une sous-activité consistant à préparer un rapport intitulé « Espèces et habitats marins dans les eaux territoriales de la Bosnie-Herzégovine, enjeux, surveillance, protection et financement futur ».

53. Les résultats du programme de surveillance des prises accessoires ainsi que les résultats des mesures d'atténuation des prises accessoires et les meilleures pratiques du projet MedBycatch ont été présentés lors du 4^e Colloque du Groupe Tortues Marines France (La Grande Motte, France, 18 novembre 2022), de la 45^e session de la CGPM (Tirana, Albanie, 7-11 novembre 2022) et du Comité sous-régional de la CGPM pour la Méditerranée centrale (Tunis, Tunisie, 28-30 mars 2023).

54. Dans le cadre de l'Accord de coopération bilatéral signé entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique pour la mise en œuvre du Programme de travail du PAM (PdT 2022-2023), un programme de jumelage de centres de sauvetage de tortues marines a été lancé entre l'Albanie et l'Italie, la Libye et la Tunisie, et le Liban et la France. Le programme consiste principalement en des visites d'échange entre le personnel des centres de sauvetage afin d'améliorer leurs connaissances scientifiques et techniques et de renforcer les mesures logistiques. Une première visite d'échange s'est déroulée du 11 au 12 avril 2023 à la Grande Motte, en France, entre le Centre français d'étude et de sauvegarde des tortues marines de Méditerranée et le Centre de sauvetage des tortues marines de la réserve naturelle de l'ASPIM de Tyr (Liban). À cet égard, un examen des données disponibles sur les échouages de tortues marines en Méditerranée est en cours de préparation.

55. Sous l'égide de la Fondation MAVA, le CAR/ASP a organisé une formation sous-régionale sur le sauvetage des tortues marines et le travail en réseau au Centre de sauvetage des tortues de Lampedusa du 15 au 19 novembre 2021. Une dizaine de spécialistes des tortues marines et de vétérinaires provenant d'Égypte, du Liban, de Libye et de Tunisie ont assisté à des conférences et des sessions pratiques sur les premiers soins à bord, les techniques d'échantillonnage, la chirurgie de sauvetage des tortues et la nécropsie. En tant que responsable de ce projet, le CAR/ASP a coordonné l'élaboration du rapport technique final du projet lors du Comité de pilotage qui s'est tenu en Tunisie du 15 au 17 novembre 2022.

56. Afin de renforcer les capacités nationales en matière de surveillance des oiseaux de mer, le CAR/ASP a contribué à l'organisation du recensement hivernal des oiseaux mis en œuvre par l'association Les amis des oiseaux (partenaire de BirdLife en Tunisie) et la Tour du Valat, sous forme de formation, ce qui a permis à des participants de pays méditerranéens d'y prendre part. De plus, le CAR/ASP a appuyé le recensement hivernal des oiseaux mis en œuvre par la Société libyenne pour les oiseaux sous la coordination du Ministère de l'environnement libyen.

57. Dans le cadre de la deuxième phase du projet MED sur les déchets marins financé par l'UE, le CAR/ASP a soutenu la mise en œuvre du programme national de surveillance de l'indicateur commun (IC) 24 au Liban et en Tunisie, ainsi que l'élaboration, en étroite consultation avec le MED POL et le Centre d'activités régional pour l'information et la communication (CAR/INFO), de normes de données et de dictionnaires de données pour l'IC 24 de l'Objectif écologique (OE) n° 10 de l'IMAP (Enchevêtrement et ingestion des tortues marines), présentés dans un document d'information au cours de la présente réunion.

58. Comme prévu par le PdT 2022-2023, le Plan d'action régional actualisé sur les oiseaux de mer listés dans l'annexe II du Protocole ASP/DB et son évaluation de mise en œuvre ont été mis au point, tout comme l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie régionale relative au phoque moine en Méditerranée. Tous sont présentés en tant que documents de travail à la 16^e réunion des Points focaux ASP/DB.

59. Dans le cadre du projet INTERMED, un rapport final sur la population de dauphins dans la zone nord de la Tunisie a été préparé.

60. Après la compilation de la phase préparatoire, la Monk Seal Alliance a approuvé la proposition complète du projet « Med-Monk Seal : améliorer les connaissances et la sensibilisation sur le phoque moine en Méditerranée » en décembre 2022. Ce projet vise essentiellement à aider les Parties contractantes des pays du sud de la Méditerranée à mettre en œuvre les objectifs prioritaires énoncés dans la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée.

61. En tant que partenaire du projet QUIETMED 2 financé par l'UE, le CAR/ASP a contribué à : a) l'élaboration des documents 2 et 4 (« Setting of EU Threshold Values for impulsive underwater sound — recommendations from the Technical Group on Underwater noise » et « Background document: executive summary of TG Noise; recommendations for EU threshold values for impulsive and continuous underwater sound » ; et b) l'organisation, en collaboration avec l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), d'une formation de deux jours sur la collecte et la communication de données, les outils mis au point, l'utilisation des données de bruit collectées, tenue à la suite du Sommet sur la gestion du bruit sous-marin (Fuente Álamo, Espagne, 14-16 mars 2023).

Résultat 2.4. Les introductions d'espèces non indigènes ont été réduites au minimum et les voies d'introduction sont sous contrôle

62. L'évaluation et la mise à jour du Plan d'action régional sur les espèces allogènes et l'introduction d'espèces ont été mises

au point et sont présentées en tant que document de travail à la 16^e réunion des Points focaux du CAR/ASP avant d'être soumises à la réunion des Points focaux du PAM et à la COP 23 pour examen. La mise à jour tient compte de la Stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027).

63. L'élaboration de lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction en Méditerranée d'espèces allogènes et d'espèces marines envahissantes et la mise à jour d'un guide pour l'analyse des risques permettant d'évaluer les impacts de l'introduction des espèces allogènes au regard de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires, révisée par le REMPEC, sont en cours et devraient être finalisées d'ici la fin de l'année 2023.

64. L'Égypte et la Libye ont proposé des activités qui sont en cours de finalisation, notamment : a) pour la Libye, une journée de sensibilisation sur le crabe bleu, organisée pendant l'été 2023, après consultation du Point focal du pays avec la Société libyenne pour les amis de la pêche artisanale ; et b) pour l'Égypte, une étude sur les poissons-globes sera mise en œuvre au cours de l'été 2023 par l'Union arabe pour le développement durable et l'environnement après consultation du Point focal national ASP/DB.

65. Le déploiement de l'application Web relative à la Base de données des espèces exotiques envahissantes marines de Méditerranée (MAMIAS) sur le serveur de production du CAR/ASP est prévu pour l'été 2023 de façon à ce qu'elle soit testée par des utilisateurs sélectionnés avant son lancement officiel et son utilisation lors de la formation nationale prévue sur la collecte de données sur les espèces allogènes dans le cadre du nouveau projet FISHEBM Med du FEM.

66. En consultation avec l'OMI, le REMPEC a entamé le processus visant à soutenir l'harmonisation des procédures en Méditerranée conformément à la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWB), à la suite de l'adoption de la Stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027), et pour appuyer la mise au point d'une stratégie de mobilisation des ressources en vue de mettre en œuvre ladite Stratégie. Des dispositions logistiques ont été prises en vue de l'atelier régional consécutif sur la Convention BWB et la réunion régionale d'experts sur l'harmonisation des procédures en Méditerranée, conformément à la Convention BWB (20-23 mars 2023, Kappara, Malte).

Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique

Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)

67. Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) et le FEM, le Centre d'activités régional pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a mis en œuvre plusieurs activités liées à l'adaptation des zones côtières aux changements climatiques qui viennent compléter le MedProgramme du FEM au Maroc et au Monténégro. Toutes les réunions relatives à la préparation des plans côtiers de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma au Maroc et de Boka Kotorska au Monténégro ont été l'occasion de présenter les problèmes liés aux changements climatiques, mais aussi de recruter des experts nationaux dans ce domaine en vue de collaborer avec les autres membres de l'équipe nationale. Ces activités sont mises en œuvre en étroite collaboration avec le Plan Bleu. Tous les ateliers organisés avec les acteurs nationaux (trois par pays, jusqu'à présent) ont adopté la méthode participative « Climagine » pour recueillir les observations de ces derniers. La même approche sera suivie jusqu'à la fin du projet prévue pour la fin de l'année 2023.

Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat

68. Le CAR/Plan Bleu et le CAR/ASP travaillent avec les partenaires impliqués dans le Pavillon méditerranéen du Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), en vue de synthétiser et de publier les connaissances exposées lors des événements qui ont eu lieu sur ce pavillon, en mettant l'accent sur les solutions fondées sur la nature. Un catalogue des solutions méditerranéennes fondées sur la nature a été publié.

69. Après la signature de l'accord entre le PNUE/PAM et le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, qui a assuré le financement d'un projet pilote dans un pays méditerranéen visant à mobiliser et à mettre en œuvre des solutions innovantes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre des navires dans certains ports, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique et la décarbonisation, le REMPEC prépare une étude sur les possibilités de rendre plus écologiques les lignes régulières de passagers et de fret entre la France et l'Algérie.

70. Lors des ateliers Climagine réalisés au Maroc et au Monténégro, l'une des questions soulevées a été la nécessité de préparer un document d'orientation sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature, en tenant compte des différentes typologies côtières. Le CAR/PAP a entamé ces travaux méthodologiques au début de l'année 2023 afin d'en présenter une version provisoire lors de la réunion des Points focaux, version qui sera finalisée dès que possible.

Résultat 3.3. La compréhension et la connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur l'environnement et le développement ont été améliorées

71. Le Secrétariat du Réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC) continue de coordonner l'élaboration de trois rapports spéciaux sur 1) les risques côtiers climatiques et environnementaux ; 2) l'interaction eau-énergie-alimentation-écosystèmes ; et 3) les changements environnementaux, les conflits et les migrations humaines. La version préliminaire du premier rapport a été transmise pour commentaires et suggestions aux réviseurs scientifiques accrédités par le MedECC, tandis que le résumé à l'intention des décideurs politiques a été diffusé auprès de la communauté du MedECC en mai 2023. Quant aux deux autres rapports, leurs versions préliminaires font actuellement l'objet d'une révision coordonnée par tous les auteurs. La version préliminaire du premier rapport et la table des matières des deux

autres rapports ont été soumises à la réunion des Points focaux du Plan Bleu en tant que document d'information.

72. Le CAR/Plan Bleu participe au consortium qui a postulé à l'appel de l'AEE pour le Centre thématique européen sur les conséquences, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique. Il contribue notamment à la rédaction du rapport sur les défis et les solutions liés aux changements climatiques dans les mers d'Europe.

73. Le Pavillon méditerranéen a été organisé lors de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27) en Égypte en novembre 2022, comme indiqué dans le rapport sur les questions spécifiques.

Résultat 3.4. Les efforts d'atténuation des changements climatiques ont progressé grâce aux méthodes de l'économie circulaire, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'adoption de stratégies commerciales visant à parvenir à la neutralité carbone

74. Le CAR/CPD (MedWaves) et le CAR/Plan Bleu ont apporté leur soutien technique et financier au Pavillon méditerranéen, ouvert lors de la COP 27 à Charm el-Cheikh. Ce dernier a accueilli deux événements parallèles, dirigés par le CAR/CPD (MedWaves) et axés sur le lien entre les stratégies de consommation et de production durables, d'économie circulaire et d'atténuation des changements climatiques. Les deux événements (« 1.5 Degree Lifestyle: sustainable consumption policies enabling climate action in the Mediterranean » et « Realizing circularity for a just transition towards net-zero economies in the Mediterranean ») ont souligné l'importance des modèles de consommation et de production durables pour atteindre des économies à zéro émission nette dans la région et constitueront le point de départ d'une analyse plus approfondie du lien entre l'économie circulaire et les stratégies d'atténuation des changements climatiques.

Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue

Résultat 4.1. Le caractère durable des ressources côtières et marines est garanti grâce à l'application en synergie de diverses approches de planification et de gestion qui tiennent dûment compte, entre autres, des interactions terre-mer

75. Les travaux de préparation du Schéma régional du littoral pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma au Maroc et la baie de Boka Kotorska au Monténégro se poursuivent sans encombre. Au cours de la période considérée, les activités se sont concentrées sur l'élaboration de documents thématiques par les équipes d'experts nationaux, assortie de consultations régulières avec toutes les parties prenantes nationales et locales concernées.

76. À la suite de l'atelier du CAR/Plan Bleu sur les risques côtiers, qui s'est tenu à Tanger le 7 décembre 2022, le CAR/PAP a organisé, le 8 décembre 2022, une réunion de coordination sur l'état d'avancement de l'élaboration du plan de gestion côtière, à laquelle ont participé plus d'une quarantaine d'acteurs régionaux marocains, ainsi que des partenaires du CAR/Plan Bleu, du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med) et de l'Unité de coordination du MedProgramme. Cette réunion a permis de clarifier plusieurs questions de coordination comme de faire progresser les activités menées par le CAR/PAP.

77. Le 4 avril 2023, des représentants de trois municipalités situées dans la baie de Boka Kotorska (Herceg Novi, Kotor et Tivat) ont rencontré des représentants du CAR/PAP et du Ministère monténégrin de l'écologie, du développement spatial et de l'urbanisme, afin de discuter ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan de gestion côtière pour la baie de Boka Kotorska et de convenir de la voie à suivre.

78. Le lancement de la Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) du Liban a été suspendu toute une année entière en raison de la situation économique et financière difficile du pays. Néanmoins, des échanges réguliers se sont tenus en ligne avec le Point focal opérationnel du FEM et le Point focal du CAR/PAP, ce qui a finalement permis une collaboration avec des collègues du GWP-Med, du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO et du Plan Bleu et l'organisation d'une consultation multipartite, à Beyrouth, les 27 et 28 février 2023. Grâce à la participation large et engagée de nombreuses parties prenantes issues de différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales, du monde universitaire et du secteur privé, le débat a pu porter sur les solutions, l'interaction et les priorités en matière d'eau, d'énergie, d'alimentation et d'environnement, notamment en ce qui concerne les zones côtières et leurs aquifères. Un jour avant la tenue de cette consultation multipartite, le 26 février 2023, l'équipe du CAR/PAP a tenu une réunion de suivi afin de discuter de plusieurs autres activités du MedProgramme contribuant directement à la Stratégie nationale de GIZC du Liban, à savoir l'évaluation comparative de la législation côtière au Liban, les calculs préliminaires du changement de couverture terrestre et les résultats de la phase de cadrage de la Stratégie de GIZC.

79. Dans le cadre du PAC transfrontalier Otrante, un premier atelier et un événement de sensibilisation ont été organisés à Vlora, en Albanie, le 26 janvier 2023. À cette occasion, les parties prenantes et les acteurs locaux (notamment la préfecture, les municipalités, les établissements universitaires, les agences locales, la société civile) ont été informés des progrès réalisés jusqu'à présent et ont pu traiter de sujets pertinents, tels que le recyclage des engins de pêche. Par la suite, un événement de deux jours est prévu dans la région des Pouilles pour les 10 et 11 mai 2023 ; il accueillera la troisième réunion du Comité directeur du PAC, la Conférence à mi-parcours et une formation à la GIZC.

80. La deuxième réunion du Comité directeur du PAC Israël s'est tenue en ligne le 7 novembre 2022 et a permis d'examiner le plan de travail et le calendrier jusqu'en mai 2023 ainsi que de préparer la première réunion en présentiel, qui a eu lieu à Tel-Aviv, les 24 et 25 janvier 2023, de manière à garantir l'engagement et la participation active des municipalités côtières dans le projet. Cette première réunion en présentiel prévoyait une session de formation sur la GIZC pour les communautés côtières, axée sur les principes de base de la GIZC, ainsi qu'une présentation des difficultés et des possibilités de mise en œuvre de la GIZC dans les municipalités côtières d'Israël. La formation a suscité un grand intérêt parmi les parties prenantes et les acteurs locaux. Elle s'est conclue par une session sur l'empreinte écologique, qui a permis aux participants d'en apprendre davantage sur ce concept et sur la méthodologie correspondante, l'empreinte écologique constituant l'une des mesures les plus utilisées pour évaluer l'impact de l'humanité sur l'environnement.

81. Le PAC Israël a été présenté lors d'un événement parallèle intitulé « Les villes côtières à la pointe du changement

climatique » organisé le 17 novembre 2022 par le Forum des autorités côtières d'Israël et l'Université de Tel-Aviv, dans le Pavillon méditerranéen de la COP 27 à Charm el-Cheikh, en Égypte. Sa pertinence pour une meilleure gestion des côtes israéliennes a été mise en évidence par la Ministre israélienne de la protection de l'environnement.

Résultat 4.2. Les outils et approches durables de l'économie bleue et verte sont utilisés aux fins du développement durable et de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

82. Le Secrétariat a continué de travailler à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 et a lancé le processus de révision de cette Stratégie. À cet égard, la 24^e réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (Athènes, Grèce, 14-15 décembre 2022) a examiné l'état d'avancement des travaux de la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD, notamment le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et les Indicateurs de consommation et de production durables, les initiatives phares de la SMDD (Prix de la durabilité, MedECC, gouvernance environnementale) et l'étude prospective MED 2050. Le Comité de pilotage de la CMDD a examiné les propositions du Secrétariat concernant le processus de révision de la SMDD, qui devrait être lancé au cours de la prochaine période biennale (2024-2025), cette dernière correspondant également à la dernière période biennale de mise en œuvre de la SMDD 2016-2025. Enfin, la 24^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD a également débattu de la préparation de la 20^e réunion de la CMDD qui se tiendra à Marseille, en France, du 14 au 16 juin 2023.

83. Au titre de l'activité 4.2.1, le CAR/Plan Bleu supervise les travaux menés par le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le cadre d'une étude sur les dernières avancées en matière de réglementations et de stratégies en faveur du développement de l'énergie éolienne en mer dans les pays méditerranéens. Cette étude vise à dresser un état des lieux de la situation des pays, ainsi qu'à dégager les tendances régionales en termes de potentiel de développement de l'énergie éolienne en mer et des réglementations et stratégies associées, tant actuelles que futures. Le Plan Bleu supervise également les travaux menés par ECOFILAE Water Reuse portant sur la réalisation d'un état des lieux des réglementations, réalisations et stratégies nationales dans les pays méditerranéens en matière d'utilisation des eaux non conventionnelles. À ce titre, il est prévu d'actualiser et de mettre à jour le cahier technique n° 11 du Plan Bleu (contenu, graphiques, figures, tableaux et cartes) publié en 2012, en accordant une attention particulière à la définition des données et des indicateurs d'évaluation de l'utilisation des eaux non conventionnelles. Cet état des lieux permettra de rendre compte de la situation des pays, ainsi que de dégager les tendances régionales en termes de potentiel de développement de la réutilisation de l'eau et des réglementations et stratégies associées, tant actuelles que futures.

84. Le CAR/Plan Bleu a publié des lignes directrices en faveur d'un tourisme durable, en mettant l'accent sur les croisières et la navigation de plaisance durables. Ces lignes directrices ont été appliquées par différentes institutions françaises travaillant sur le « Document stratégique de façade » pour la côte méditerranéenne française.

85. Après des travaux qui auront duré 6 ans, le Programme de coopération territoriale européenne pour la région méditerranéenne (Interreg MED) traitant du tourisme durable (Communauté du tourisme durable) (2019-2022), qui a réuni plus de 200 entités autour de 30 projets liés au tourisme durable en Méditerranée dans la continuité du précédent programme intitulé BlueTourMed (2016-2019), a conclu ses activités. Lors de la 9^e Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » organisée par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, à Nicosie (Chypre, 5-7 octobre 2022), le CAR/Plan Bleu a participé à un événement parallèle intitulé « Tourisme et économie circulaire au service du développement durable en Méditerranée » (voir ci-dessous). Le 11 novembre 2022, la Communauté du tourisme durable a organisé une conférence hybride intitulée « Plans d'action climat tourisme en Méditerranée : une vision pour l'avenir » dans le cadre de la COP 27 de la CCNUCC afin de discuter avec les décideurs européens et les représentants des organisations internationales et des autorités locales des capacités du secteur du tourisme à s'adapter aux changements climatiques et à atténuer leurs conséquences négatives sur l'environnement et les communautés méditerranéennes. Par la suite, le 15 novembre 2023, le CAR/Plan Bleu a participé à la journée de lancement du Green Orizzonte Festival à Calvi afin d'y présenter ses activités en matière de tourisme durable. Enfin, le 19 décembre 2023, un webinaire a été organisé sur le thème « Réussites et bonnes pratiques en matière de coopération : possibilités futures pour le tourisme durable en Macédoine du Nord », afin de mieux faire connaître les principaux résultats de la Communauté du tourisme durable et de présenter quelques bonnes pratiques adoptées dans le cadre de quatre projets modulaires. Le CAR/Plan Bleu a également publié le [Catalogue des meilleures pratiques en matière de tourisme durable en Méditerranée](#) ainsi qu'un rapport intitulé « État des lieux du tourisme en Méditerranée : feuille de route pour un tourisme plus vert, inclusif et résilient en Méditerranée. Pour sa part, la Communauté du tourisme durable a publié le Catalogue de résultats de la Communauté du tourisme durable, qui répertorie 41 des résultats les plus significatifs produits par la Communauté, ainsi qu'un manuel intitulé « Comment utiliser les fonds européens pour un tourisme durable ».

86. Le CAR/Plan Bleu travaille en partenariat avec le consortium qui s'est vu attribuer le projet de suivi d'EuroMed Community4Tourism (voir la fiche du projet), lequel permettra de mettre en place davantage d'activités en faveur d'un tourisme durable. En partenariat avec l'École des hautes études commerciales, un prestigieux établissement d'enseignement supérieur français, le CAR/Plan Bleu a préparé une étude sur les avantages de la numérisation dans le contexte de l'économie bleue dont la publication est prévue pour décembre 2023.

Résultat 4.3. Des instruments de gestion environnementale et économiques novateurs ont été adoptés aux fins de la protection et de l'utilisation efficace des ressources côtières et marines

87. Des rapports préliminaires visant à évaluer les subventions préjudiciables à l'environnement en Méditerranée et les outils de servitude environnementale sont en cours d'élaboration. Un premier projet de rapport a été partagé sous forme de document d'information lors de la réunion des Points focaux du Plan Bleu.

Résultat 4.4. Les mesures définies dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée sont appliquées au niveau régional et par toutes les Parties contractantes dans les zones relevant de leur juridiction afin de veiller à la sécurité des activités offshore et de réduire leur incidence potentielle sur le milieu marin et ses écosystèmes

88. En novembre 2022, le REMPEC a lancé les travaux des groupes de travail par correspondance intersessions du Sous-groupe sur les incidences environnementales du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG). En février 2023, il a également recruté un consultant en vue de soutenir les efforts de mise en œuvre du programme pour l'application du Protocole « offshore ». Enfin, il a organisé la 4^e réunion du Sous-groupe sur les incidences environnementales de l'OFOG (Floriana, Malte, 23-24 mai 2023) dont l'objectif était : i) d'élaborer des normes et des lignes directrices régionales sur le démantèlement en mer des installations et les aspects financiers connexes, ii) d'établir un programme de surveillance extracôtière ; et iii) de procéder à un examen technique des annexes du Protocole « offshore ».

Programme 5. Gouvernance

Résultat 5.1. Les Parties contractantes mettent en œuvre et font appliquer efficacement la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les orientations du PAM, y compris les décisions de la COP relatives à l'approche écosystémique, la SMDD et les programmes de mesures aux niveaux régional et national

89. Le CAR/INFO a entamé l'analyse conceptuelle des annexes opérationnelles de la politique des données du PAM relatives aux différents flux de données du PAM (BCRS, IMAP, BBN, etc.) afin de commencer la mise en œuvre au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national. Un modèle structurel principal a été mis au point et est en cours d'adaptation. La mise en place de règles spécifiques pour les différents flux de données se poursuit en se basant sur la réunion bilatérale avec les Parties contractantes.

90. Le FEM 8 est ouvert aux propositions de projets, et le Secrétariat envisage de contribuer à la préparation et à l'exécution des Sous-Projets pertinents liés aux Programmes intégrés suivants : a) le Programme intégré sur les systèmes alimentaires ; b) le Programme intégré sur la restauration des écosystèmes ; c) le Programme intégré sur les solutions circulaires à la pollution plastique ; et d) le Programme intégré sur l'élimination des produits chimiques dangereux dans les chaînes d'approvisionnement.

91. Le mandat du Programme de travail et budget 2022-2023 de la COP 22 (décision IG.25/19) requiert de faire progresser la mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) en Méditerranée et de l'IMAP conformément à l'évolution de la situation aux niveaux régional et mondial. À cette fin, deux rapports ont été établis ; l'un contenant une évaluation indépendante de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique 2008-2021, et l'autre portant sur une analyse de l'évolution de la situation aux niveaux régional et mondial concernant l'approche écosystémique et l'IMAP. Ces rapports ont servi de base à l'élaboration de propositions techniques et politiques sur les principaux éléments d'une nouvelle politique du PNUE/PAM en matière d'approche écosystémique, dans le but d'améliorer et de renforcer l'exécution du mandat du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone à l'avenir. Celle-ci sera présentée aux Points focaux du PAM et à la COP 23 en 2023 pour examen en vue de l'attribution d'un mandat complet pour l'élaboration d'une politique renouvelée en matière d'approche écosystémique au cours de l'exercice 2024-2025.

92. Le Secrétariat, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de l'IMAP — composée de représentants de l'Unité de coordination et des composantes du PAM — a mis à jour les mandats du Groupe de correspondance sur la surveillance (CORMON), du Groupe de correspondance sur l'analyse économique et sociale (COR ESA) et des Groupes de travail en ligne en ce qui concerne le mécanisme de gouvernance de l'approche écosystémique, afin de respecter les engagements pris dans la décision IG.25/03 de la COP 22. Les nouveaux mandats proposés clarifient le flux de travail entre les Groupes de correspondance et les autres organes de décision du système PAM, ainsi que les relations entre les composantes du PAM et l'Unité de coordination pour les produits liés à l'approche écosystémique. Le 5 juillet 2022, ils ont été examinés et approuvés par la 9^e réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique. Ils seront présentés aux Points focaux du PAM et à la COP 23 pour examen.

93. Le Secrétariat, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de l'IMAP et avec l'appui du projet EcAp MED III, continue de préparer le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023), qui sera finalisé pour la 10^e réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique, la réunion des Points focaux du PAM et la COP 23. En mars 2023, les composantes du PAM ont présenté des projets de chapitres d'évaluation du QSR lors de réunions thématiques dédiées pour chaque sous-groupe du CORMON. De même, le projet de chapitre sur les caractéristiques socio-économiques a été présenté lors d'une réunion du COR ESA. Les révisions de ces chapitres sont en cours afin d'achever la version consolidée du MED QSR 2023, soumise à l'examen lors d'une réunion du CORMON les 27 et 28 juin 2023. Les projets financés par l'UE, à savoir le projet IMAP-AMP, le projet EcAp MED III et le projet MED II sur les déchets marins, continuent d'aider les pays bénéficiaires à mettre en œuvre l'IMAP et à transmettre leurs données de surveillance nationales au système d'information de l'IMAP, avec l'appui des composantes du PAM, et tout particulièrement le CAR/INFO.

94. Le Secrétariat a réussi à obtenir trois nouveaux projets de suivi financés par l'UE pour le projet IMAP-AMP, le projet EcAp MED III, et le projet MED II sur les déchets marins. Le premier projet, « Bolstering Mediterranean biodiversity and MCPAs for nature » (SEMPA), est doté d'un budget de 4 millions d'euros et commencera le 23 août 2023 ; le deuxième projet, « Supporting the Southern Mediterranean Contracting Parties in implementing ecosystem approach to achieve GES », d'un budget de 2,2 millions de dollars, débutera en mars 2024 ; quant au troisième projet, « Marine Litter MED PLUS: Towards a litter-free Mediterranean », il sera doté d'un budget de 1,2 million de dollar et commencera également en mars 2024. Les documents de projet et les budgets sont en cours de finalisation.

Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques

95. La 19^e réunion du Comité de respect des obligations fait actuellement l'objet de préparatifs (Athènes, Grèce, 4-5 juillet 2023). De plus amples informations relatives aux questions liées au mécanisme de respect des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses protocoles sont fournies dans le rapport sur les questions spécifiques.

96. Le Comité directeur de la CMDD a tenu sa 24^e réunion à Athènes, en Grèce, les 14 et 15 décembre 2022. À cette occasion, il a abordé un certain nombre de questions, notamment le processus d'examen et de mise à jour de la SMDD 2016-2025 et les préparatifs de la 20^e réunion de la CMDD, qui se tiendra à Marseille, en France, en juin 2023.

97. L'Accord de coopération bilatérale signé avec le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique le 2 novembre 2021 a été intégré dans la décision de la COP 22 relative au PdT et au budget 2022-2023 du PAM en lien avec les activités spécifiques du PdT, ainsi que dans le document de projet et les instruments juridiques nécessaires à sa mise en œuvre. Celle-ci continue de se poursuivre. Le 1^{er} novembre 2022, un administrateur auxiliaire a été intégré à l'Unité de coordination afin de soutenir la coordination de l'Accord bilatéral, financé à 50 % par les fonds du Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, de même qu'un volontaire des Nations Unies chargé de fournir une assistance programmatique et financière à la mise en œuvre de l'Accord. Un addendum au protocole d'accord avec le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique a été signé le 17 novembre 2022 pour soutenir la mise en œuvre complète de plusieurs activités prévues au titre du PdT 2022-2023 du PNUE/PAM qui n'avaient jusque-là pas obtenu suffisamment de ressources externes, grâce à une allocation supplémentaire de 544 000 euros, portant ainsi le montant total alloué dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale à 3 344 000 euros.

98. En vertu d'un accord signé avec le PNUE, le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères a alloué une contribution volontaire de 1 143 000 euros dans le but de soutenir plusieurs activités prévues au titre du PdT 2022-2023 du PNUE/PAM, en ligne avec les axes du Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire d'ici 2030 (PAMEx). Cette contribution, pleinement intégrée dans le PdT et le budget 2022-2023 du PNUE/PAM, a été rendue opérationnelle et versée aux centres d'activités régionales concernés en vertu d'une modification du document de projet et des instruments juridiques conclus avec les CAR en novembre 2022. Un expert a été détaché par la France auprès de l'Unité de coordination afin de coordonner la mise en œuvre du PAMEx et d'assurer les synergies avec le système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone et les travaux dans le cadre d'autres instruments et initiatives mis en place à l'échelle régionale. Le PAMEx a tenu la première réunion de son Comité de pilotage avec les pays et organisations qui l'ont approuvé à Athènes, en Grèce, en janvier 2023.

99. Le Secrétariat poursuit l'élaboration d'une Stratégie de mobilisation des ressources actualisée pour la Stratégie à moyen terme 2022-2027. De plus amples informations sont fournies dans le rapport sur les questions spécifiques.

100. Le CAR/ASP a organisé une conférence des donateurs pour la biodiversité et la conservation par zone en Méditerranée le 16 mars 2023, à Paris (France). La conférence a rassemblé les principaux donateurs et organismes de financement lors d'une table ronde au cours de laquelle un portefeuille de quatre projets a été présenté. Les projets contenus dans ce dernier visant à mettre en œuvre le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PASBIO) post-2020 comme la Stratégie post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ, un aperçu de leur contenu (résultats, produits, cibles, plans de mise en œuvre, pays concernés et estimation du budget) a été présenté aux donateurs potentiels. Le rapport de la conférence ainsi que le rapport de la réunion du comité consultatif et le document sur la Stratégie de mobilisation des ressources seront présentés en tant que documents d'information lors de la 16^e réunion des Points focaux ASP/DB. De plus, plusieurs échanges sur le processus d'élaboration de la Stratégie de mobilisation des ressources ont eu lieu avec les correspondants nationaux du PASBIO depuis le début de l'année 2022. Ces derniers ont tenu leur 9^e réunion le 24 février 2023 à Barcelone (Espagne) afin de communiquer aux Parties contractantes le processus d'élaboration de la Stratégie de mobilisation des ressources, de les consulter et de les faire participer à la préparation du portefeuille de projets. Le rapport de cette réunion sera présenté en tant que document d'information lors de la 16^e réunion des Points focaux ASP/DB.

Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures est garantie dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone

101. Le 16 novembre 2022, le CAR/ASP a organisé un événement parallèle intitulé « Restauration des écosystèmes en Méditerranée : un outil clé pour limiter ou inverser la progression des impacts des changements climatiques ? » au sein du Pavillon méditerranéen dans le cadre de sa participation à la COP 27 de la CCNUCC qui s'est déroulée à Charm el-Cheikh, en Égypte (novembre 2022).

102. Le CAR/ASP a participé à la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de l'ONU à Montréal, au Canada, du 7 au 19 décembre 2022. À cette occasion, un stand (The Mediterranean Corner) a été mis en place dans la zone d'exposition de la conférence, afin de présenter des solutions pour une conservation efficace de la biodiversité en Méditerranée, en particulier celles liées aux aires marines protégées, et de discuter des stratégies et des initiatives actuelles et futures visant à soutenir les objectifs et les cibles du Forum mondial sur la diversité biologique. Ce stand a accueilli 14 « Exposés pour la nature » de 10 à 15 minutes chacun, présentés par 20 orateurs participant à la Conférence des Parties en présentiel ou par vidéoconférence. Au cours de ces exposés, des expériences, des projets et des initiatives d'organisations et de parties prenantes méditerranéennes, notamment la Convention de Barcelone, ont été présentés.

103. Le Secrétariat collabore avec le Gouvernement grec en vue d'une éventuelle participation et d'un rôle actif du PNUE/PAM dans les préparatifs de la conférence « Notre océan » qui doit se tenir en 2024.

Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science-politique, ont été renforcés

104. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec les partenaires clés ayant conclu des protocoles d'accord avec le PNUE/PAM, notamment le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UPM), la CGPM, la Commission de la mer Noire, l'ACCOBAMS, l'UICN, etc. Désireux de renforcer sa collaboration avec les partenaires clés, le Secrétariat a entamé les procédures de renouvellement des protocoles d'accord arrivés à échéance. À cette fin, trois nouveaux protocoles d'accord sont en cours de préparation afin de remplacer ceux expirés conclus avec les organisations et secrétariats suivants : le Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS, le Secrétariat permanent de la Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution et l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden. En outre, le Secrétariat travaille également avec le Secrétariat de l'UPM pour mettre à jour l'annexe du protocole d'accord signé en 2012 entre les deux organisations. De plus amples informations sur cette question sont fournies dans le rapport sur les questions spécifiques.

105. Depuis la signature du protocole d'accord entre le PNUE/PAM et la CGPM en 2012, les deux secrétariats ont considérablement intensifié leur interaction, l'échange d'informations et de connaissances spécialisées, ainsi que la coopération. Une réunion aura lieu le 29 mai 2023 au siège de la FAO/CGPM à Rome entre la Coordonnatrice du PNUE/PAM et le nouveau Secrétaire exécutif de la FAO/CGPM, à laquelle participeront également des Directeurs du CAR/ASP et du CAR/INFO, en vue de discuter des avancées relatives à la mise en œuvre du protocole d'accord, des progrès concernant le projet FishEBM Med et des idées pour une coopération future.

106. Le Secrétariat renforce sa collaboration avec la Commission européenne (CE). En coordination avec la Direction générale de l'environnement de la Commission, il a entamé une coopération avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche ainsi qu'avec la Direction générale des politiques régionales et urbaines. De plus amples informations sont fournies dans le rapport sur les questions spécifiques. La Coordonnatrice du PNUE/PAM a assisté à la célébration de haut niveau du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique) le 22 mars 2023. À cette occasion, elle a rencontré le Dr Hans Bruyninckx, Directeur exécutif de l'AEE, pour discuter de la mise en œuvre du plan de travail conjoint.

107. La collaboration avec l'OMI a également été encouragée. Le Président du Bureau et les représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ainsi que la Coordonnatrice du PNUE/PAM et un représentant du REMPEC ont assisté à la réunion MEPC 79, qui a adopté les amendements à l'Annexe VI de MARPOL concernant l'ECA SOx Med, avec une date d'entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} mai 2025. En marge de la MEPC 79, le Président du Bureau et la Coordonnatrice du PNUE/PAM ont tenu une réunion bilatérale avec le Secrétaire général de l'OMI, M. Kitack Lim, afin de discuter des questions d'intérêt commun.

108. Le Secrétariat a participé à la troisième réunion technique conjointe (Recherche de synergies et d'éventuelles activités de coopération dans les régions maritimes) des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale. La réunion s'est concentrée sur les activités de coopération envisageables en vue de promouvoir la réalisation de l'évaluation stratégique environnementale et de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans un contexte transfrontière en milieu marin, en mettant l'accent sur les activités prévues pour 2024-2026, sur les recommandations, les propositions, les étapes ultérieures proposées à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Espoo et à la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (12-15 décembre 2023), et sur des exemples sélectionnés de bonnes pratiques dans l'application de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale en milieu marin.

109. La première Réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (Malte, 29 novembre-1^{er} décembre 2022) a produit, entre autres, un rapport analytique publié sous l'égide du REMPEC sur les besoins et les priorités des Parties contractantes concernant les actions et projets en cours et à venir des Parties prenantes régionales, ainsi que sur les ressources disponibles, permettant d'identifier les éventuels manquements et doublons. Le rapport a compilé les contributions de 14 parties prenantes principales (CEDRE, Cruise Lines International Association, Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), Federazione Nazionale dell'Industria Chimica (FEDERCHIMICA), International Ocean Institute, International Tanker Owners Pollution Federation Limited, IPIECA, Mediterranean Cruise, Initiative OuestMED, OceanCare, Oil Spill Response Limited, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Sea Alarm, UPM) ainsi que plusieurs projets de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de ladite stratégie émis par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Israël, le Monténégro, la Tunisie et la Türkiye. Grâce au soutien du REMPEC, les plans d'action nationaux ont été entièrement finalisés pour l'Albanie, le Monténégro, la Tunisie et la Türkiye, une deuxième version de plan d'action national a été finalisée pour la Bosnie-Herzégovine ainsi que pour Israël, et une première version de plan d'action national a été finalisée pour le Maroc, tandis que la désignation du consultant national pour le plan d'action national de l'Égypte est en attente de confirmation.

110. Le MedECC a poursuivi l'évaluation des options en vue de son institutionnalisation et de la clarification de son mandat ; le Secrétariat du PNUE/PAM ainsi que le CAR/Plan Bleu participent activement à ce processus.

111. Conformément au Plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et en voie d'extinction et des habitats marins clés en Méditerranée, le CAR/ASP a élaboré les critères et la procédure d'admission en tant que partenaire du Plan d'action régional en accord avec la décision IG.19/6 « Coopération et partenariat PAM/société civile ». Les conditions et les critères d'attribution du statut de partenaire du Plan d'action régional ont été soumis en tant que document de travail à l'examen de la 16^e réunion des Points focaux ASP/DB en vue d'être soumis à la réunion des Points focaux du PAM et à la COP 23 pour

adoption.

Résultat 5.5. Des approches coordonnées sont appliquées pour renforcer la capacité des institutions publiques à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles

112. Le CAR/PAP continue d'apporter son soutien à l'Université virtuelle syrienne. Cette coopération entre le CAR/PAP et l'Université a été convenue et définie par un protocole d'accord et concerne principalement le programme de Master de qualification et de spécialisation en gestion intégrée des ressources naturelles. Comme l'année précédente, en 2023, l'équipe du CAR/PAP a apporté sa contribution en organisant des conférences axées sur la gestion intégrée des ressources naturelles durant le troisième semestre. Plusieurs sujets pertinents ont été sélectionnés à l'intention des étudiants, notamment le Protocole GIZC et la mise en œuvre du processus de GIZC, la planification de l'espace marin (PEM) et les interactions terre-mer, la GIZC et la PEM au service de la lutte contre les changements climatiques et les meilleures pratiques d'adaptation dans les zones côtières, et le Groupe côte et hydrologie de l'IMAP. Les travaux des étudiants ont été préparés par l'équipe du CAR/PAP à l'aide de la plateforme MedOpen.

113. En juin 2022, le CAR/PAP a lancé l'espace de travail en ligne pour la PEM en Méditerranée avant de l'utiliser dans le cadre du séminaire sur la PEM organisé par le MedProgramme du FEM, qui a débuté en ligne le 15 novembre 2022. Le séminaire a rassemblé près de 60 participants, auxquels un programme de formation s'étalant sur plus de deux mois a été présenté. L'objectif consistait à favoriser l'établissement d'une base commune pour la mise en œuvre de la PEM au sein du système de la Convention de Barcelone par le partage des pratiques et des enseignements tirés de l'application de la PEM en Méditerranée. Il s'est achevé par une session qui s'est déroulée en ligne les 22 et 23 février 2023, au cours de laquelle les quatre grands thèmes abordés dans l'espace de travail pour la PEM ont été présentés en détail.

114. Sur la base des actions prioritaires du PASBIO post-2020, quatre concepts de projet ont été élaborés en étroite collaboration avec les organisations et partenaires régionaux concernés et en étroite consultation avec les correspondants nationaux du PASBIO. Des projets cohérents à mettre en œuvre aux niveaux régional, sous-régional ou multinational méditerranéen sont en cours de définition, de conceptualisation et de préparation. Ils seront élaborés dans le cadre d'une stratégie de collecte de fonds pour le PASBIO post-2020, ainsi que pour la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée, pour la période 2022-2030 et au-delà, soutenue par une conférence des donateurs au printemps 2023.

115. L'Unité de coordination collabore avec le Centre du Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et la négociation (MEPIELAN), rattaché à l'Organisation européenne de droit public, en vue de mettre au point une formation d'environ une semaine sur la Convention de Barcelone et ses Protocoles. À cet égard, un accord de financement à petite échelle est en cours d'élaboration.

Programme 6. Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée

Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes

116. En coordination avec le Programme pour la mer Méditerranée (Sous-Projet 1.1 du MedProgramme) financé par le FEM et avec le soutien de celui-ci, le MED POL a préparé une mise à jour préalable à la publication de l'Analyse diagnostique transfrontière de 2005 pour la mer Méditerranée et son littoral. L'évaluation et l'établissement de rapports concernant l'Analyse diagnostique transfrontière ont été réalisés sur la base du processus global en deux étapes, à savoir l'analyse diagnostique transfrontière et le programme d'action stratégique (Directives d'octobre 2020). À cette fin, l'Analyse diagnostique transfrontière 2023 vise à mettre à jour et à renforcer les connaissances et les liens entre plusieurs questions environnementales, telles que l'impact des changements climatiques sur les systèmes naturels et socio-économiques, l'impact de la pollution émergente sur les écosystèmes marins, et le potentiel d'une économie bleue durable (pour n'en citer que quelques-unes) et leurs causes. L'état d'avancement de la préparation du rapport concernant l'Analyse diagnostique transfrontière a été présenté lors de la deuxième réunion du Comité de pilotage du Sous-Projet 1.1 du MedProgramme (Sarajevo, 14-15 mars 2023). Le Comité de pilotage a accepté de convoquer une réunion supplémentaire au quatrième trimestre 2023 pour la validation initiale du rapport avant de le soumettre à l'approbation de la prochaine réunion du Comité de pilotage du Sous-Projet 1.1 prévue au premier trimestre 2024. La version prépublication du rapport concernant l'Analyse diagnostique transfrontière sera présentée en tant que document d'information lors de la réunion des Points focaux MED POL qui se tiendra à Athènes du 24 au 26 mai 2023.

117. La mise en œuvre de l'initiative de prospective Med2050 se poursuit sans heurts. Parmi les activités spécifiques récemment menées, citons : des entretiens avec 57 personnalités clés de tous les pays méditerranéens ; un webinaire à l'intention des jeunes auquel 44 d'entre eux ont participé, organisé le 2 mars 2022 ; un atelier à l'intention des jeunes organisé en partenariat avec le Conseil méditerranéen de la jeunesse (Marseille, France, 5-6 décembre 2022) ; une présentation lors du Forum mondial de la mer (Bizerte, Tunisie, 23 septembre 2022) ; et un atelier à l'intention des jeunes de l'Est et du Sud-Est de la Méditerranée, organisé en partenariat avec la Fondation Anna Lindh et financé par le Ministère français des affaires étrangères et la Direction pour la Méditerranée (Alexandrie, 22 février 2023). Ces deux derniers événements ont donné lieu à des débats animés par des fictions prospectives élaborées au format Pecha Kucha. Le rapport d'avancement de Med2050 a été fourni en tant que document d'information lors de la 20^e réunion de la CMDD et à la réunion des Points focaux du Plan Bleu.

Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface science-politique et le processus de prise de décisions

118. Conformément à la décision IG.23/6 de la COP 20 relative au Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR), et à la décision IG.24/4 de la COP 21 prévoyant la mise en œuvre de la feuille de route du MED QSR 2023 (Naples, Italie, décembre 2019), et à la suite du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, le MED POL a mis en

œuvre des activités visant à fournir les résultats définis dans sept processus et étapes de la feuille de route du MED QSR 2023. Ces activités ont permis d'obtenir des résultats significatifs en ce qui concerne i) l'établissement de critères d'évaluation nouveaux et améliorés, ii) la définition d'unités de surface IMAP à partir des zones de surveillance en appliquant l'approche imbriquée de l'IMAP, et iii) l'élaboration et la mise en œuvre de méthodologies de l'IMAP relatives à l'évaluation de la pollution.

119. Les deuxièmes réunions CORMON sur la pollution et les déchets marins se sont tenues les 1^{er} et 2 et 3 mars 2023, respectivement, à Athènes, en Grèce. Au cours de ces réunions, les critères d'évaluation suivants ont été approuvés : a) les concentrations de références ajustées (BC/BAC) pour l'IC 17 de l'IMAP ; b) l'approche améliorée des critères d'évaluation environnementale (EAC) pour l'IC 20 de l'IMAP ; c) la révision de la liste des valeurs EAC pour l'IC 17 de l'IMAP sur la base des valeurs initialement utilisées ; d) les valeurs EAC méditerranéennes pour l'IC 20 ; e) les conditions de référence et les valeurs seuils nouvelles et actualisées pour la chlorophylle a, le phosphore total et l'azote inorganique dissous dans les eaux côtières et les eaux libres (au large) de la sous-région de la mer Adriatique ; f) les approches possibles pour la future mise à niveau des EAC pour les IC 17 et 18 de l'IMAP ; et g) les valeurs de référence et les valeurs seuils actualisées pour l'IC 23 de l'IMAP (c'est-à-dire pour les macrodéchets des fonds marins et les microplastiques flottants). Les critères d'évaluation relatifs aux contaminants, aux nutriments et aux déchets marins seront soumis à l'approbation des Points focaux du MED POL en vue de leur intégration à la décision sur le MED QSR 2023, dont la présentation est prévue lors de la prochaine COP23.

120. Dans le cadre des projets IMAP-AMP et EcAp Med III financés par l'UE, le PNUE/PAM et le CAR/ASP apportent leur soutien à l'Égypte, à Israël, au Liban, à la Libye, au Maroc et à la Tunisie dans l'élaboration d'un plan de surveillance intégré pour la biodiversité et la lutte contre la pollution mis en œuvre dans des sites de surveillance pilotes (AMP et zones à forte pression). Des protocoles d'accord ont ainsi été signés avec les institutions nationales désignées par les Parties contractantes pour la mise en œuvre de l'IMAP. Les travaux sur le terrain et la collecte de données ont été finalisés en Israël et au Maroc, tandis qu'ils se poursuivent en Égypte, au Liban, en Libye et en Tunisie. La soumission de nouvelles données, comme celle d'anciennes données dans le système d'information de l'IMAP, est en cours. Ces activités seront finalisées par tous les pays bénéficiaires d'ici la fin du mois de juin 2023 pour le projet IMAP-AMP et d'ici la fin du mois de novembre 2023 pour le projet EcAp MED III.

121. Le CAR/ASP apporte son soutien au Monténégro dans la mise en œuvre de son Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes (IMAP) national pour la biodiversité et les espèces allogènes. À cet égard, un protocole d'accord a été signé avec l'Institut de biologie marine du Monténégro, l'institution nationale identifiée par la Partie contractante. Conformément au programme de surveillance national, un plan de surveillance complet pour les études sur le terrain relatives aux IC sélectionnés dans les sites de surveillance retenus a été préparé et convenu avec l'Institut. En outre, les données collectées dans le cadre de projets et d'initiatives antérieurs sont en cours d'intégration dans le système d'information de l'IMAP. Les travaux sur le terrain ont déjà commencé et seront finalisés d'ici décembre 2023.

122. Le CAR/ASP accompagne la Türkiye et la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre de leur IMAP national pour la biodiversité. À cet effet, des contacts officiels ont été établis afin d'identifier les partenaires institutionnels nationaux pour la mise en œuvre. En Bosnie-Herzégovine, il est prévu de mettre en place un suivi des oiseaux marins, tandis que dans l'ASP de Foça en Türkiye, il sera question du suivi des prairies de *Posidonia oceanica*. Ces activités seront finalisées d'ici décembre 2023.

123. Les réunions de l'Équipe spéciale de l'IMAP continuent de se tenir régulièrement ; elles traitent des questions clés de la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique, de l'organisation des CORMON et de la mise en œuvre de la feuille de route du MED QSR 2023. Une version préliminaire du MED QSR 2023 a été préparée, sur la base des grandes lignes et des contenus annotés convenus à la 8^e réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (9 septembre 2021), et sera présentée lors de la réunion intégrée des CORMON les 27 et 28 juin 2023. Le CAR/INFO collecte actuellement des données aux fins de l'illustration cartographique du MED QSR 2023. En outre, le CAR/Plan Bleu a préparé un chapitre du MED QSR 2023 consacré aux caractéristiques socio-économiques.

124. En coordination avec le projet EcAp MED III (2020-2023) financé par l'UE et le projet IMAP-AMP (2019-2023), le MED POL a apporté son soutien à la mise en œuvre d'accords de financement à petite échelle avec sept pays participant aux projets (Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie). Il a notamment contribué à l'élaboration des accords de financement à petite échelle et des mandats correspondants (activités et résultats), à l'encadrement et aux lignes directrices concernant la mise en œuvre d'activités majeures en lien avec les travaux de surveillance et d'évaluation du Groupe pollution de l'IMAP au niveau national, à la mise en place de modules de formation pour les homologues nationaux et à l'organisation d'ateliers de formation, le cas échéant. Le MED POL apporte également un soutien direct au renforcement de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance de la pollution et des déchets marins au Monténégro, avec le soutien du Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, et à la Bosnie-Herzégovine (grâce au financement du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée), prévue dans la seconde moitié de l'année 2023. Plus précisément, il s'agit d'appuyer la mise en œuvre des IC 13, 14, 17, 18, 22 et 23 de l'IMAP, qui contribuent à l'évaluation du milieu marin de la sous-région de la mer Adriatique.

125. Dans le cadre de l'IMAP, le MED POL a également contribué aux programmes de surveillance des déchets marins en Méditerranée. Il a assuré le suivi auprès de 15 pays en téléchargeant des ensembles de données pour les macrodéchets présents sur les plages (M1), les macrodéchets présents sur les fonds marins (M2) et les microplastiques flottants (M3) pour la période 2016-2022, qui ont été utilisés pour l'élaboration du MED QSR 2023, ainsi que pour la mise à jour des valeurs de référence et l'établissement de valeurs seuils pour l'IC 23 (macrodéchets sur les fonds marins et microplastiques flottants) de

l'IMAP.

126. Le MED POL a entrepris d'élaborer une version préliminaire des chapitres du MED QSR 2023 relatifs à la pollution et aux déchets marins. Conformément aux critères d'évaluation actualisés et/ou mis à jour pour les IC 13, 17 et 20, ainsi qu'aux méthodologies d'évaluation établies pour les IC 13, 14, 17, 18, 20 et 21 de l'IMAP, le MED POL a intégré et agrégé les conclusions de l'évaluation générées par sous-division en utilisant les ensembles de données disponibles dans les conclusions de l'évaluation pour quatre sous-régions méditerranéennes. Toutefois, en raison du manque de données concernant la qualité, il n'a pas été possible de garantir une application optimale des règles d'intégration et d'agrégation. Afin de résoudre ce problème, des méthodologies compatibles pour l'évaluation du bon état écologique (BEE) ont été utilisées pour l'OE 5 et l'OE 9, ainsi que pour l'OE 10 dans une certaine mesure. Cette solution devrait faciliter l'intégration optimale des objectifs écologiques dans les futurs rapports sur la qualité de la Méditerranée. Les chapitres du MED QSR 2023 relatifs à la pollution et aux déchets marins ont été examinés par la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (1^{er} et 2 mars 2023) et par la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins (3 mars 2023). Après l'approbation des conclusions de l'évaluation, ainsi que des propositions fournies pour leur finalisation, les travaux se poursuivent dans le but de préparer des évaluations révisées à soumettre à l'examen de la réunion des CORMON intégrés qui se tiendra les 27 et 28 juin 2023.

127. Le CAR/Plan Bleu a entamé les travaux prévus dans le cadre du projet ABIOMMED, financé par l'UE et rattaché à la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin », afin d'élaborer un guide méthodologique sur l'analyse socio-économique des mesures visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Méditerranée. Dans ce contexte, une analyse socio-économique d'une mesure régionale de biodiversité sera réalisée. Les résultats sont attendus d'ici l'été 2023.

128. Dans le cadre du projet EcAp Med III, une étude documentaire des sources de données disponibles, des meilleures pratiques et des méthodologies utilisées aux fins de la surveillance et de l'évaluation des dommages causés aux fonds marins en Méditerranée a été réalisée. Par la suite, cette étude a permis d'élaborer la proposition relative à l'OE 6 relatif à l'intégrité des fonds marins. La première version de cette proposition a été présentée en septembre 2022 avant d'être examinée et discutée avec les experts du groupe de travail en ligne sur la biodiversité des habitats benthiques. Une version actualisée a été examinée lors de la réunion CORMON sur la biodiversité et la pêche (Athènes, Grèce, 9-10 mars 2023). Ces travaux sont menés avec le soutien du projet ABIOMMED et bénéficient d'un financement octroyé par le Programme pour la sécurité maritime régionale.

129. La réunion CORMON sur la biodiversité et la pêche s'est tenue à Athènes, en Grèce, les 9 et 10 mars 2023. À cette occasion, six rapports d'évaluation thématiques sur les habitats benthiques, les cétacés, le phoque moine de Méditerranée, les oiseaux de mer, les tortues marines et les espèces allogènes ont été élaborés et examinés dans le cadre de la contribution aux chapitres du MED QSR 2023 sur la biodiversité (EO 1) et les espèces allogènes (EO 2). Ces chapitres font actuellement l'objet d'une mise à jour sur la base des observations reçues des Parties contractantes. Les versions mises à jour seront soumises à la prochaine réunion intégrée du CORMON qui sera organisée à Athènes, en Grèce, les 27 et 28 juin 2023. Les travaux relatifs au chapitre consacré à l'OE 4 sur les réseaux trophiques marins se poursuivent également. Quant au chapitre consacré à l'EO 3 sur les pêcheries, il est en cours d'élaboration par le secrétariat de la CGPM. Si elle est disponible à temps, la version préliminaire de ce chapitre sera diffusée par courrier électronique aux représentants du CORMON pour examen avant sa soumission à la réunion intégrée du CORMON en juin 2023.

130. Avec le soutien du MedProgramme, le MED POL, en tant qu'agence d'exécution pour le Sous-Projet 1.1, élabore actuellement une stratégie de surveillance en mer basée sur l'évaluation des expériences comparatives en matière de surveillance en mer en Méditerranée, dans le but d'améliorer les processus de collecte de données environnementales dans les pays méditerranéens éligibles au FEM. Ces pays recevront une aide visant à améliorer leurs programmes nationaux de surveillance conformément aux exigences de l'IMAP afin de couvrir également les zones maritimes situées au-delà des eaux côtières ou territoriales et de traiter des sujets qui ne sont pas suffisamment couverts par la surveillance actuellement en place (à savoir, la pollution et les déchets). Un soutien sera également apporté à la mise en place de l'IMAP pour des indicateurs sélectionnés dans un maximum de cinq zones pilotes en mer.

131. Grâce au soutien financier du MedProgramme du FEM, la méthodologie applicable à l'évaluation de l'IC candidat 25 de l'IMAP sur le couvert terrestre et l'utilisation du sol a été mise à jour de même que la fiche d'orientation de l'indicateur. En outre, le projet SIDA a permis de collecter des contributions pour le MED QSR2023, notamment pour la sous-région Adriatique, grâce à son rapport sur les enseignements tirés pour les IC 15 et 16 élaboré dans le cadre du projet EcAp MED III.

132. La réunion CORMON sur les indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie s'est tenue à Marseille, en France, les 28 et 29 mars 2023, et a réuni des représentants de 13 Parties contractantes. Elle avait pour objectif de discuter du contenu des chapitres du MED QSR 2023 consacrés aux OE 7 et 8 ; des solutions visant à renforcer l'interface science-politique pour la mise en œuvre de l'IMAP (en particulier l'IC 15 sur l'hydrographie) ; de la mise à jour de la fiche d'orientation pour l'IC candidat 25 « Changement dans l'utilisation du sol » ; et de la définition des BEE pour l'IC 16 « Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles ». Le 30 mars, également à Marseille, le CAR/Plan Bleu a accueilli la réunion du COR ESA.

133. En 2023, le Tableau de bord de la SMDD a été mis à jour et intégré au Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial en ligne.

Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE

134. Après la signature d'un accord renégocié entre l'ONU et le Laboratoire d'étude de l'environnement marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les essais d'aptitude relatifs à la détermination des métaux traces et des contaminants organiques dans les matrices des sédiments et du biote ont été lancés, de même que la préparation de cours de formation connexes qui se sont déroulés en novembre 2023. Les activités en cours entreprises dans le cadre de la collaboration actuelle avec l'AIEA aboutiront à la mise en place de programmes relatifs aux nutriments et aux contaminants dans les fruits de mer couramment consommés, le programme pour les biomarqueurs devant être lancé au cours du prochain exercice biennal. Les activités en cours contribuent également à combler les lacunes en matière de connaissances spécifiques des laboratoires compétents de l'IMAP, tout en menant des missions techniques auprès des laboratoires compétents de l'IMAP qui en ont le plus besoin.

135. En novembre 2022, le REMPEC a procédé à l'examen des meilleures pratiques du descripteur 8 (D08C04, rapport de 2018) de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin », du projet révisé de norme de données et de dictionnaires de données pour l'IC 19 de l'IMAP, ainsi que de la méthodologie pour l'évaluation du BEE associée à l'IC 19 de l'IMAP et les a soumis à la quinzième réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023) en tant que document d'information. En janvier 2023, le REMPEC a également rassemblé les résultats de l'évaluation initiale de l'IC 19 de l'IMAP afin de contribuer à l'élaboration du MED QSR 2023 ; ceux-ci ont été soumis à la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (CORMON) (Athènes, Grèce, 1^{er}-2 mars 2023) et à la quinzième réunion des Points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 2023) pour examen, en préparation de la réunion intégrée des CORMON (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023).

136. Dans le cadre du projet MED II sur les déchets marins, le MED POL a élaboré des lignes directrices pour la surveillance des microplastiques provenant des stations de traitement des eaux usées et des apports fluviaux de déchets marins. Afin de soutenir le processus d'élaboration, le Groupe de travail en ligne sur les déchets marins a été mis en place ; il compte plus de 20 experts provenant de Türkiye, d'Espagne, d'Italie, de Croatie, d'Israël, de Tunisie, de France, de Slovénie, du Maroc et du Centre commun de recherche de la Commission européenne (CE/JRC). Les lignes directrices s'inspirent des méthodologies les plus appliquées pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins. À ce stade, l'accent est mis sur la surveillance des macrodéchets et des microdéchets par le biais d'observations visuelles, d'enquêtes réalisées sur les berges et les barrages, et par l'utilisation de filets manta, de pompes à eau et de flotteurs. Le MED POL a présenté les lignes directrices à la réunion du CORMON sur les déchets marins (Athènes, Grèce, 3 mars 2023), qui a recommandé l'élaboration d'une version actualisée à présenter à la prochaine réunion intégrée des CORMON (Athènes, Grèce, 27 et 28 juin 2023). Par ailleurs, le MED POL prépare actuellement des lignes directrices pour la surveillance des microplastiques provenant des stations de traitement des eaux usées. Les travaux devraient s'achever au troisième trimestre de l'année 2023.

137. Dans le cadre du projet de jumelage numérique intégré pour les données marines et maritimes et les services d'information (ILIAD), un consortium de 56 partenaires, rattaché au projet Horizon Europe, le CAR/ASP a dressé un inventaire des principales politiques et institutions pertinentes dans l'UE comme ailleurs, aux niveaux national, régional et international en Méditerranée et dans d'autres mers européennes. De plus, le CAR/ASP a évalué les besoins en matière de renforcement des capacités des pilotes ILIAD et a commencé à mettre en place un programme de renforcement des capacités. Par ailleurs, depuis janvier 2023, plusieurs séminaires portant sur les thèmes dont traite le projet ILIAD ont été publiés en ligne. Enfin, des échanges avec le REMPEC ont été initiés afin de pouvoir envisager une plus large participation de ce dernier à certaines activités du projet ILIAD liées aux espèces allogènes et aux eaux de ballast.

138. Le CAR/INFO a entrepris la mise à niveau annuelle et l'analyse de la vulnérabilité de la Plateforme méditerranéenne des connaissances du PNUE/PAM (plateforme InfoMAP) et du Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone et de ses fonctionnalités en vue d'évaluer les besoins d'amélioration. Le mandat de l'Équipe spéciale chargée de la gestion des données du PAM a été élaboré et la réunion de lancement a eu lieu. L'intégration des bases de données disponibles et des données intégrées provenant des autres composantes du PAM a débuté, conformément aux travaux effectués par l'Équipe spéciale chargée de la gestion des données. La maintenance et la modernisation de la plateforme InfoMAP ont été assurées ainsi que l'intégration de ses modules. Enfin, les tâches de gestion des données pour le Programme d'aménagement côtier de Bosnie-Herzégovine et le PAC transfrontalier d'Otrante ont été réalisées en vue d'une intégration complète au système InfoMAP.

139. La mise au point du système d'information de l'IMAP et la mise en œuvre connexe des flux de données se poursuivent, parallèlement à la finalisation et à l'approbation finale par les Parties contractantes des normes de données pour tous les IC restants (EO 3 non compris). De nouvelles normes de données et de nouveaux dictionnaires de données pour 7 IC supplémentaires sont en cours d'intégration dans le système d'information de l'IMAP, permettant ainsi de rendre compte d'un total de 18 IC. Les normes de données et dictionnaires de données toujours en cours de finalisation concernent les IC 3, 4, 5, 18, 19 et 20 de l'IMAP ainsi que l'IC candidat 24. Pour leur part, les versions finales disponibles ont été intégrées en tant que flux de données correspondants dans le système d'information de l'IMAP afin de permettre la communication des nouvelles données et de soutenir l'élaboration du MED QSR 2023 au cours du quatrième trimestre de l'année 2022. Au cours du second semestre 2022, les normes de données et dictionnaires de données en cours de finalisation pour les IC 3, 4 et 5 de l'IMAP ont été mis au point et leur version finale a été présentée à la réunion CORMON sur la biodiversité et la pêche qui s'est tenue en mars 2023. Dans le même temps, la mise en œuvre des flux de données correspondants a été effectuée et la phase de test est en cours. Les normes de données et dictionnaires de données en cours de finalisation pour les IC 18 et 20 (biomarqueurs et contaminants dans les fruits de mer), élaborés par le CAR/INFO et revus par le Groupe de travail en ligne sur la pollution avant

d'être approuvés lors de la réunion CORMON sur la pollution (27-30 mai 2022), ont été finalisés grâce aux contributions reçues par les Parties contractantes. La mise en œuvre des flux de données correspondants a été effectuée et est actuellement en phase de test.

140. Dans le cadre du projet EcAp Med III, tous les rapports nationaux ont été établis pour les IC 15 et 16 ; les données ainsi collectées seront incluses dans le MED QSR 2023 (OE 7), le cas échéant. Le rapport sur les enseignements tirés a également été établi ; il servira de base à l'élaboration du MED QSR 2023 et sera présenté à la réunion du CORMON en 2023. Le système de données de l'application Web du Formulaire standard des données a été élaboré et les annexes du Formulaire ont été mises à jour sur la base de la nouvelle Mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation en Méditerranée et l'annexe II du Protocole ASP/DB (Liste des espèces en danger ou menacées). Le modèle applicable au Formulaire standard des données déjà compilé sera testé au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

141. Le déploiement de l'application Web relative à MAMIAS sur le serveur de production du CAR/ASP est prévu pour l'été 2023 de façon qu'elle soit testée par des utilisateurs sélectionnés avant son lancement officiel et son utilisation lors de la formation nationale prévue sur la collecte de données sur les espèces non envahissantes dans le cadre du nouveau projet FISHEBM Med du FEM.

142. Les données les plus récentes de la Base de données sur les aires marines protégées en Méditerranée (MAPAMED) sont publiées en ligne sur la Plateforme méditerranéenne de la biodiversité. Quant aux données du Système d'information géographique (SIG), elles ont été mises à jour et la qualité des données collectées a été vérifiée dans le cadre de plusieurs projets mis en œuvre par le CAR/ASP afin qu'elles soient publiées sur la Plateforme méditerranéenne de la biodiversité d'ici mi-2023. Il s'agit notamment des données sur a) les tortues marines en Égypte, en France, en Italie, au Liban, en Lybie et en Tunisie ; b) la PEM en Albanie ; et c) les ASP en Méditerranée. Afin de combler certaines lacunes en matière de données, des partenariats seront établis avec des fournisseurs de données, tels que le Réseau européen d'observation et de données relatives au milieu marin (EMODnet) et le Programme européen d'observation de la Terre (COPERNICUS). En outre, les dispositions relatives à l'élaboration d'une politique de gestion des données du CAR/ASP dans le cadre de la politique principale de gestion des données du PNUE/PAM sont en cours de préparation.

Programme 7. Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes

Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont dûment informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisés aux questions environnementales prioritaires

143. Le Guide du parlementaire pour la protection de la mer et des côtes méditerranéennes a été approuvé par le Comité des publications du PNUE pour une publication au cours de l'exercice biennal L'APM, partenaire du PAM, y a largement contribué et a réalisé une enquête auprès des membres de son réseau régional à cet égard. Ce guide servira de manuel aux parlementaires du pourtour méditerranéen, et leur permettra de jouer un rôle dans la mise en œuvre et le respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles grâce à des lois nationales appropriées et en obligeant les acteurs gouvernementaux à rendre compte de leurs actions. Il sera publié en décembre 2023, en marge de la COP 23.

144. En novembre 2022, le Secrétariat a lancé le premier appel à candidatures pour la quatrième édition du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement. Le formulaire de candidature a été revu et un guide clair a été mis en place afin de faciliter le processus de candidature. En outre, le CAR/INFO a mis au point une vidéo visant à promouvoir le Prix et à fournir des informations clés aux candidats. Il convient de noter que la date limite pour le dépôt des candidatures a récemment été repoussée au 30 juin et qu'une collaboration avec MedCities, un partenaire du PAM, a été mise en place en vue de promouvoir le Prix auprès des villes éligibles du pourtour méditerranéen. Ainsi, le 18 mai 2023, un atelier en ligne a été organisé afin de fournir aux municipalités intéressées les informations et le soutien nécessaires à la préparation de leur candidature, tandis qu'un service d'assistance, placé sous l'égide du CAR/INFO a été créé.

145. La deuxième édition de la journée de célébration SPAMI Day, une journée consacrée aux aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne et à la conservation des océans, s'est déroulée le 15 avril 2023, et a donné lieu à divers événements et activités dans les ASPIM. Cette année, le thème choisi était la cogestion et la participation des organisations de la société civile dans la gestion des aires marines et côtières protégées. En choisissant ce thème, l'objectif était d'encourager la participation des différents acteurs au sein des ASPIM comme celle des organisations de la société civile.

146. Les préparatifs pour la célébration de la Journée du littoral méditerranéen se poursuivent. Comme indiqué par le MedProgramme du FEM, l'édition de cette année devrait avoir lieu en Albanie et avoir pour thème principal les aquifères côtiers. Par conséquent, le CAR/PAP a proposé, conjointement avec le Plan Bleu et le PHI de l'UNESCO, de proposer un événement combiné à Vlora, c'est-à-dire d'organiser un atelier technique international sur le thème choisi, suivi d'une table ronde de haut niveau et d'une série d'activités de sensibilisation. Le CAR/PAP a rédigé une lettre que la Coordinatrice du PAM enverra au Ministre albanais concerné afin que ce dernier donne son accord et son soutien à cette initiative.

147. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec l'UPM en vue de renforcer la collaboration et la sensibilisation. À cette fin, le PNUE/PAM a participé au Pavillon méditerranéen lors de la COP 27 de la CCNUCC (Charm-el-Cheikh, Égypte, 6-18 novembre 2022) ; le Pavillon méditerranéen est le premier de ce type à être mis en place lors d'une conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il s'agit d'une initiative menée par l'UPM en collaboration avec le PNUE/PAM et la Fondation PRIMA, conjointement avec une coalition d'institutions traitant de l'action climatique dans la région. En date du 13 septembre 2022, le Secrétariat a publié un avis aux médias présentant la raison d'être et l'objectif de sa participation du Pavillon méditerranéen de la COP 27 de la

CCNUCC : <https://bit.ly/MedPavilion>. De plus amples informations sur la collaboration avec le Secrétariat de l'UPM sont fournies dans le rapport sur les questions spécifiques.

148. Actuellement, des efforts conjoints sont déployés au niveau du système du PAM en ce qui concerne l'intégration de la problématique femmes-hommes et la possibilité d'une meilleure inclusion des aspects liés au genre dans le Programme de travail 2024-2025. Des points focaux chargés des questions relatives à l'égalité des sexes ont été identifiés par les CAR et, en collaboration avec l'Unité de coordination, une stratégie du PAM en matière d'égalité des sexes est en cours de finalisation, afin d'appuyer et de coordonner les efforts déployés au niveau du PAM pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) n° 5.

149. Au cours de la période considérée, huit articles ont été rédigés et publiés dans la rubrique actualités du site Web du PNUE/PAM. Au nombre des thèmes abordés figurent les enseignements tirés des évaluations tenant compte de la problématique femmes-hommes des risques liés aux changements climatiques dans la région méditerranéenne, les objectifs du PAMEx, la contribution du MedProgramme à la lutte contre la pollution au mercure en Bosnie-Herzégovine et la protection de la biodiversité à la suite de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. En outre, un communiqué de presse annonçant l'adoption officielle de l'ECA SOx Med par l'OMI, intitulé « Effort régional pour une navigation plus verte en Méditerranée : une étape historique vient d'être franchie », a été publié (en anglais et en français) le 16 décembre 2022.

150. Dans le cadre d'un accord de financement à petite échelle initié par l'équipe de communication de l'Unité de coordination, l'association Africa 21, un réseau de journalistes africains, a élaboré trois notes d'information (en arabe et en français) à l'intention des journalistes travaillant en Afrique du Nord et a organisé un webinaire traitant de la nécessité pour les journalistes environnementaux de se familiariser avec le mandat du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM. Le webinaire, auquel ont participé des professionnels des médias, des universitaires et des étudiants en journalisme, a également donné lieu à une discussion sur les possibilités d'intégration de la Convention de Barcelone et de ses protocoles dans les programmes d'enseignement du journalisme dans les pays du Maghreb. De plus amples informations, les notes d'information et le webinaire sont disponibles sur le site Web d'Africa 21. Tous ces produits ont été mis au point par les experts d'Africa 21 à l'intention des journalistes, l'Unité de coordination fournissant un soutien et des documents de référence. Ils appartiennent exclusivement à l'association et serviront de ressources pour les futurs reportages sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone dans les pays d'Afrique du Nord.

Résultat 7.2. Les citoyens et le grand public sont sensibilisés et informés dans le cadre de projets scientifiques participatifs et de campagnes numériques

151. Le CAR/Plan Bleu a poursuivi sa série de webinaires dans le cadre de sa nouvelle initiative de communication « Les Rendez-vous du Plan Bleu ». Au cours de la troisième édition de cette initiative, le 27 octobre 2022, des experts et spécialistes du CAR/Plan Bleu, mais aussi de ses partenaires du MedECC et de la Plateforme Océan & Climat, ont présenté les risques que représentent les changements climatiques pour le littoral du bassin méditerranéen à un public de 68 auditeurs. La quatrième édition des Rendez-vous du Plan Bleu s'est déroulée le 6 avril 2023 devant un public de 70 personnes sur la thématique suivante : les obligations concrètes de protection de l'environnement issues de la Convention de Barcelone. La cinquième édition de l'initiative a eu lieu le 31 mai 2023 et avait pour thème « Commission méditerranéenne de développement durable : quels enjeux en 2023 ? ».

152. Dans le cadre de l'édition 2023 de la SPAMI Day, le CAR/ASP a lancé un appel à propositions de projets à l'attention des organisations de la société civile méditerranéennes. L'objectif consistait à recueillir des idées d'activités pour célébrer la SPAMI Day et promouvoir la conservation de la biodiversité marine. Six projets ont ainsi été sélectionnés et seront financés et mis en œuvre en collaboration avec les responsables des ASPIM en Albanie, en Algérie, en Italie, au Liban, en Slovénie et en Tunisie entre le 15 avril et le 15 juin 2023.

153. Les films documentaires « Salt in the Eyes » et « My name is blue », produits dans le cadre de projets de la Fondation MAVA et traitant respectivement des prises accessoires et de la conservation des tortues marines, ont été mis à disposition sur WaterBear, une plateforme dont le contenu est résolument tourné vers l'écologie et qui bénéficie d'une audience mondiale.

154. L'initiative Together for the Med de la Fondation MAVA a produit un documentaire intitulé « Sentinels of the Mediterranean ». Ce documentaire est actuellement présenté dans des festivals internationaux de films consacrés à l'environnement et a fait l'objet d'un article dans le magazine *Oceanographic*.

155. Jusqu'en décembre 2022, des projections de films et des débats sur les questions environnementales ont été organisés en Tunisie dans le cadre du festival du film environnemental EnviroFest, qui attire près de 4 000 spectateurs par an. Cette initiative a été soutenue par les projets MedKeyHabitats II, MedBycatch, Turtles et le projet IMAP-AMP financé par l'UE.

156. À l'issue du projet MedBycatch financé par la Fondation MAVA, le pêcheur Fahmi Ben Mustapha, qui a collaboré avec le CAR/ASP, l'association Les amis des oiseaux et le WWF Tunisie pour collecter des données sur les prises accessoires en Tunisie, a décidé de poursuivre ses efforts en vue de réduire le nombre de prises accessoires. En mars 2023, il a ainsi retiré de son bateau tous les engins de pêche ciblant les requins et en a fait un espace de partage de son expérience et des techniques qu'il a testées dans le cadre du projet MedBycatch. Pour cela, il a installé deux voiles de sept mètres de long sur lesquelles sont représentées des espèces vulnérables et où figure le slogan « We have chosen to protect » (Nous avons choisi de protéger).

Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : les technologies numériques sont exploitées afin d'améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM

157. Les informations disponibles sur la Plateforme collaborative ASPIM sont mises à jour chaque année grâce au concours des responsables des ASPIM. La page Web consacrée à la SPAMI Day, créée en avril 2022, a également été mise à jour à l'occasion de la nouvelle édition de cette journée de célébration : <https://spami.medchm.net/fr/spami-day-->